

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F  
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 F

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

### 4<sup>e</sup> Législature

## SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

## COMPTE RENDU INTEGRAL — 33<sup>e</sup> SEANCE

### 1<sup>re</sup> Séance du Mardi 16 Juin 1970.

#### SOMMAIRE

1. — Préparation du VI<sup>e</sup> Plan. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2675).

Discussion générale (suite) :

MM. Neuwirth, Fianta, Bouloche, Dumas, Ramette, Dusseaux, Feuillard, Denvegs, Antoine Caill, Haurel, Delelis, Fontaine, Duroméa.

Renvoi de la suite de la discussion.

2. — Ordre du jour (p. 2690).

**PRESIDENCE DE M. RENE LA COMBE,**  
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

— 1 —

#### PREPARATION DU VI<sup>e</sup> PLAN

Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan (n° 1184, 1203, 1231, 1236).

Hier soir, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

Je vous rappelle, mes chers collègues, que le nombre des orateurs inscrits est important, qu'une quinzaine d'entre eux doivent intervenir ce matin et qu'il est de l'intérêt de tous que les temps de parole impartis soient respectés. Je les en remercie d'avance.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Neuwirth.

**M. Lucien Neuwirth.** Mesdames, messieurs, il est vrai que rarement un Plan a été étudié avec autant de minutie par autant d'organismes représentatifs, publics ou privés, sans doute parce que nombre d'entre eux ont le sentiment que le VI<sup>e</sup> Plan allait nous engager d'une manière peut-être irréversible.

En effet, le choix de telle ou telle option prioritaire, de tel chemin de préférence à tel autre, nous conduira inévitablement à un point de non-retour, et toute erreur dans la définition des objectifs, mais plus encore dans le choix des voies et des moyens pour les atteindre, aura des suites redoutables.

Il est évident que, si erreur il y a, lorsqu'elle sera constatée il sera bien difficile de la redresser, et je ne pense pas que notre économie puisse supporter de nouvelles atteintes, alors que celle de nos voisins continuerait à prospérer et prendrait une avance que l'on ne pourrait désormais combler qu'au prix de sacrifices difficilement acceptables.

Or, après avoir étudié vos propositions, monsieur le ministre, après avoir pris connaissance des avis, des critiques ou des

approbations des différents organismes consultés, je crois en conscience que si les objectifs sont bien définis, les voies et moyens retenus ne permettront point de les atteindre.

J'estime pour ma part que la mission prioritaire de l'Etat est d'assurer la réalisation d'équipements collectifs avec son prolongement naturel, c'est-à-dire ce qu'on appelle les transferts sociaux.

Vos propositions concernant les équipements collectifs — et encore, si j'ai bien compris, englobent-ils également le téléphone — sont à l'évidence trop faibles pour assurer l'appui de structures adaptées à l'expansion dont nous avons besoin.

D'autre part, ayant choisi l'industrialisation, vous n'avez pas prévu — de mon point de vue c'est fondamental — l'arrivée sur le marché d'un nombre suffisant de producteurs. En d'autres termes, la situation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle dans tous ses aspects ne permet déjà pas, aujourd'hui, d'assurer le rythme d'alimentation en main-d'œuvre, maîtrise et cadres qualifiés qui est indispensable à une industrie en expansion. C'est pourtant là un secteur qui relève de la responsabilité directe de l'Etat si tel n'est pas le cas de ses interventions dans certains aspects de la vie industrielle et commerciale.

Je pense également que vous visez trop court en ce qui concerne les communications — notamment les routes — ou les télécommunications, et je n'ose croire l'histoire, que je lisais hier matin dans un journal, de cette entreprise japonaise renonçant à s'installer à Fos par manque de lignes téléphoniques.

Toute l'histoire des hommes depuis la plus haute antiquité est là pour démontrer que c'est autour des grandes voies de pénétration que se sont organisés la vie et l'essor des civilisations. A quoi servirait d'installer de coûteux ports industriels, des usines ultramodernes dans des régions sous-équipées, s'il n'était pas possible de les atteindre ni d'entrer en communication avec eux ?

Déjà, le butoir des équipements laisse craindre que la situation ne soit demain aggravée. Je souhaite que la réflexion vous permette de nous présenter, lors du vote sur les choix irrémédiables, un projet qui tienne compte des besoins d'équipement sociaux et culturels. Car l'expérience nous montre chaque jour le déséquilibre des grands ensembles où manquent toutes ces formes d'équipement.

Enfin, puis-je vous dire que le cadre qui enserme le Plan ne peut plus permettre ses applications ?

La régionalisation du Plan demeurera une fiction aussi longtemps que régnera le centralisme qui asphyxie de plus en plus la province. On régionalise le Plan, mais on maintient le triste cheminement des dossiers vers Paris : ils vont, ils viennent, ils reviennent, ils s'égarant parfois. Cette situation est devenue insupportable.

Veillez donc à ce que la décentralisation se réalise en même temps que le Plan ou bien, une fois encore, comme le V<sup>e</sup> et le IV<sup>e</sup> Plan, il risque... de rester en plan !

Equipements collectifs, formation professionnelle sont les points d'appui sans lesquels vous ne réussirez pas l'industrialisation, qui est votre objectif prioritaire.

Equiper, communiquer, éduquer, décentraliser, est-il bien nécessaire d'avoir un Plan pour savoir quelles sont les missions principales de l'Etat ?

Le Plan peut-il être autre chose qu'un moyen de référence pour étalonner les étapes de notre progression ? Cette question est fondamentale. Ce Plan est-il encore une ardente obligation ou est-il devenu une loi contraignante, lourde à manier et inadaptable aux accidents de la conjoncture ?

Est-il plus un catalogue qu'une charte ? Est-il dirigiste ou libéral ou bien libéralement dirigiste ? Fixe-t-il le minimum à accomplir ou marque-t-il la ligne bleue d'un horizon idéal ? Voilà des questions également fort importantes.

A mon avis, c'est par le réalisme qui, en fin de compte, marquera ou ne marquera pas le choix des orientations que vous répondrez à ces questions que l'on se pose non sans inquiétude. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Pianta.

**M. Georges Pianta.** Monsieur le ministre, l'analyse des principales options qui commanderont la préparation du VI<sup>e</sup> Plan fait apparaître, comme vous l'avez souligné, la priorité donnée à l'industrialisation, qui sera, au cours des cinq prochaines années, le moyen privilégié du développement du pays.

Mais l'expansion économique n'étant pas, à elle seule, suffisante pour assurer le progrès social, toutes les actions qui seront entreprises au cours du VI<sup>e</sup> Plan devront tendre à l'amélioration des conditions d'existence des Français.

Qu'il s'agisse de l'aménagement du tissu urbain ou de l'espace rural, le VI<sup>e</sup> Plan devra consacrer une part suffisante aux équipements collectifs qui contribueront, dans une large mesure, à mettre la civilisation industrielle en harmonie avec les aspirations et les besoins des hommes.

Au cours de la deuxième phase de l'élaboration du Plan, il sera indispensable de tirer les enseignements du V<sup>e</sup> Plan qui, en matière d'équipements collectifs, n'a pu atteindre tous ses objectifs, faute pour les collectivités locales, maîtres d'œuvre de près des deux tiers de ces équipements, d'avoir pu assurer leur part de financement.

Le VI<sup>e</sup> Plan prévoyant une progression des équipements collectifs par rapport au V<sup>e</sup> Plan, il ne serait pas réaliste de ne pas étudier, au cours des prochains mois, de concert avec les collectivités locales, les mesures leur permettant d'assumer leurs responsabilités par l'affectation de ressources correspondant à leurs engagements.

Cette remise en ordre des finances locales sera la condition du succès ou de l'échec de la réalisation des équipements collectifs. A quoi bon concevoir des projets si le financement de la part des collectivités locales n'est pas assuré ?

Le malaise est d'autant plus grand qu'au cours des dernières années les charges des collectivités locales n'ont cessé d'augmenter. Il s'est ensuivi une aggravation de la fiscalité locale, alors que les concours extérieurs diminuaient. Les subventions se sont amenuisées, la durée des emprunts a été réduite et les taux d'intérêt portés à un niveau élevé.

C'est précisément dans la perspective d'une amélioration des rapports financiers entre l'Etat et les collectivités locales que la loi du 2 février 1968 a créé, sur l'initiative de notre cher collègue Raymond Mondon, une commission mixte qui, composée de représentants des ministères intéressés et d'élus, a pour mission d'étudier la répartition des charges et des responsabilités entre l'Etat et les collectivités locales.

Sous l'impulsion de M. le ministre de l'intérieur, cette commission poursuit actuellement ses travaux et proposera des solutions concrètes au cours des prochains mois. Déjà, l'intergroupe « finances des collectivités locales », qui a siégé au commissariat du Plan sur votre initiative, monsieur le ministre, a esquissé, dans un avis joint au rapport de M. le commissaire général du Plan, les objectifs d'une politique de réforme des finances locales.

Il est juste de souligner que la substitution du versement représentatif de la taxe sur les salaires à la taxe locale a amélioré sensiblement les ressources réparties à ce titre au profit des collectivités locales.

Mais il faut aller plus loin pour assainir la situation des collectivités locales et leur donner les moyens d'assumer pleinement leurs obligations.

Est-il besoin de rappeler que le simple respect par l'Etat des dispositions de la loi du 3 janvier 1952, prévoyant la répartition entre l'Etat et les collectivités locales d'une part du produit de la taxe sur les carburants, rendrait aux communes et aux départements d'importantes ressources qu'ils tiennent de la loi.

Est-il équitable que les collectivités locales supportent une T. V. A. irrécupérable sur la presque totalité de leurs investissements publics ?

**M. Jean Delechenal.** Très bien !

**M. Georges Pianta.** S'il est normal que la procédure du fonds de concours soit utilisée pour la réalisation de projets d'intérêt commun, il est anormal, en revanche, de la généraliser pour transférer aux finances locales des charges incombant à l'Etat.

Au-delà de ces mesures particulières, la rénovation du système archaïque des finances locales s'impose, et, dans l'attente de l'application de la réforme prévue par l'ordonnance de 1959, il paraît possible de procéder dans un avenir prochain à un aménagement de la contribution foncière sur les propriétés bâties, ainsi qu'à un allègement de la patente qui mette fin aux inégalités constatées dans la répartition de cet impôt d'une commune à l'autre et entre les habitants d'une même commune.

Mais la réforme des finances locales n'atteindra son but que si elle est accompagnée de réformes de structure. La multiplicité des communes est un obstacle à la réalisation des grands programmes d'intérêt commun. Il est d'une urgente et impérieuse nécessité d'encourager leur regroupement, soit sous forme de syndicats à vocation simple ou multiple, soit sous forme de secteurs de communes chargés des études et de la planification des investissements à opérer en commun.

Les objectifs économiques et sociaux du VI<sup>e</sup> Plan ne seront vraiment atteints que dans la mesure où les collectivités locales disposeront des moyens leur permettant de faire face à leurs obligations.

Le Gouvernement, nous le savons, est conscient de cet impératif. Au cours de la seconde phase de l'élaboration du Plan, les élus lui apporteront leur collaboration pour étudier et proposer les réformes qui s'imposent.

C'est à cette condition que l'expansion économique prévue par le VI<sup>e</sup> Plan pourra atteindre son but social et être réellement

mise en service de l'homme. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

**M. le président.** La parole est à M. Bouloche.

**M. André Bouloche.** Mesdames, messieurs, le rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan est un volumineux document, écrit dans le style inimitable qui semble maintenant prévaloir dans les documents gouvernementaux. L'Assemblée, qui est aujourd'hui appelée à lui donner force de loi, se doit de chercher à en pénétrer tous les arcanes.

Pour nous, socialistes, après une étude approfondie, nous ne pouvons qu'être en complet désaccord tant sur la forme de ce document et de la consultation à laquelle il donne lieu que sur son contenu.

Dans ce que j'appellerais l'exercice de planification que vous nous soumettez, nous voyons de prime abord une vaste dissémination où sont abordés un nombre incroyable de sujets, tous sous une forme sensiblement identique et sans qu'une priorité apparaisse entre eux avec netteté. Il est difficile, à cette lecture, de ne pas penser au pavage de l'enfer, tant est grand le nombre de bonnes intentions qui se dégagent de la multitude de vœux pieux généreusement répartis dans ce texte.

Les priorités se cachent dans ce dédale. Planifier c'est prévoir, mais c'est avant tout choisir. Le bon sens populaire veut qu'on planifie dans un langage rigoureux. Le vôtre, à cet égard, est révélateur de votre attitude en ce qui concerne la planification.

Certes, il s'agit d'un problème ardu : établir un plan dans un régime d'échanges ouverts et dans un cadre d'économie de marché est chose difficile ; mais, acceptant ces deux contraintes à peu près sans restriction, vous n'avez même pas essayé de traiter le problème. Ni le pays, ni le Parlement ne sont éclairés, à vous lire, sur la matière qui doit être l'objet du Plan, sur les mécanismes dont il organise la mise en œuvre, ni sur la valeur d'engagement de ce que vous envisagez d'y faire figurer. Au contraire, votre rapport, qui place tout sur le même plan, ne distingue pas le possible du souhaitable, organise la confusion des notions et comporte des pages entières écrites au conditionnel ou sous forme de souhaits. Exemple de cette confusion — et là elle confine à la tromperie — ce qui est dit des méthodes de planification des fonctions collectives : le Plan comportera des « enveloppes » et des « programmes », mais ces derniers ne sont pas des objectifs ; cette qualité n'est accordée qu'à des grandeurs qui échappent à toute décision *a priori* et ne peuvent être vérifiées qu'avec retard et incertitude, à savoir la formation brute de capital fixe et les résultats à attendre de la politique définie.

Comment le pays pourrait-il se considérer comme concerné au milieu d'une telle confusion ? C'est pourtant de son avenir le plus tangible qu'il s'agit.

La méthode suivie vis-à-vis du Parlement est, elle aussi, profondément critiquable. Je passe sur la difficulté d'amender le projet de loi qui nous est soumis ; il faudrait récrire tout le rapport.

Certains secteurs qui ont la chance de s'exprimer en objectifs simples, comme le logement, feront l'objet d'amendements ; mais d'autres, tout aussi importants, enfermés dans des données plus subtiles, comme la recherche scientifique par exemple, n'auront pas la même chance. Pourquoi ? Tout cela n'est guère sérieux !

On nous présente comme un choix fondamental la détermination du taux de croissance de la production intérieure brute comme si tout dépendait d'un chiffre de 5,5, de 6 ou de 6,5 p. 100, alors que les planificateurs sont de plus en plus conscients de ce que la composition de la production intérieure brute est aussi importante que son total et que, dans cet agrégat d'agréats qu'elle représente, les lits d'hôpital peuvent être remplacés par une valeur équivalente de machines à sous.

Certes le choix d'un taux de croissance n'est pas sans conséquences, mais c'est loin d'être le seul et même le plus important. Et combien d'autres ne sont même pas présentés à notre Assemblée de façon cohérente, sous forme d'hypothèses contrastées de développement ?

Il faudrait alors que les parlementaires imaginassent eux-mêmes des synthèses qui ne leur sont pas offertes ; et avec quels moyens le feraient-ils ? S'ils ont été largement approvisionnés d'un flot de rapports, ils ne disposent ni des délais, ni des moyens de travail, ni des collaborateurs voulus, c'est-à-dire de tout cet appareil dont le Gouvernement a le monopole et se réserve la politique d'usage.

En fait, chacun ici est bien conscient de ce que le Parlement — et cela est bien visible aujourd'hui dans cet hémicycle — est écarté des vrais débats qui ont eu lieu avant celui-ci dans d'autres enceintes et dont seule la presse lui a apporté des échos qui ne pouvaient qu'être incomplets et lointains. Que nous sommes loin de cette planification démocratique indispensable au développement équilibré de notre pays !

Certes la difficulté est grande de faire discuter le Plan par les Assemblées, mais la méthode employée est détestable car

le Parlement — le Premier ministre le soulignait hier — est aujourd'hui saisi d'un contrat d'adhésion qu'il ne pourra pas modifier d'une manière significative. C'est donc globalement que nous sommes amenés à dire notre refus du projet de rapport sur les options.

Nous estimons, en effet, que le diagnostic établi est très insuffisant et que les objectifs fixés, dans la mesure où ils ne sont pas noyés dans la confusion générale, sont inacceptables par les Français qui n'appartiennent pas à la classe possédante, c'est-à-dire par la grande majorité d'entre eux.

Le diagnostic est insuffisant. Il aurait tout d'abord été purement et simplement honnête de constater l'échec du V<sup>e</sup> Plan, car comment qualifier un résultat qui se traduit par la perte d'une grande partie de nos réserves en devises, par la succession des secousses sociales et économiques marquant les trois dernières années du Plan, par l'incapacité à atteindre les objectifs pourtant modestes en matière d'équipement collectif — la construction des hôpitaux a plus d'un an de retard — par l'incapacité à résoudre le problème de l'insertion de notre économie dans le contexte international et par les violents antagonismes sociaux qui marquent la dernière année du Plan ?

En fait, aucun objectif essentiel n'est atteint, alors que l'effort d'investissement productif a été plus important que prévu et que, à l'inverse, la consommation a été contenue en deçà des prévisions.

Tout cela n'est pas le fait de quelque mauvais génie ou des tribulations de Nanterre ou d'ailleurs : les choix effectués au moment de l'élaboration du V<sup>e</sup> Plan, comme la recherche de la stabilité monétaire à tout prix ou la fameuse « détente sur le marché du travail » qui consistait à augmenter le chômage pour empêcher les salaires de monter, sont directement responsables du bilan devant lequel nous nous trouvons. En réalité, les responsables de ce plan avaient été incapables de faire l'effort d'imagination prospective que le projet exigeait d'eux. C'est ainsi qu'ils avaient totalement négligé le rôle du téléphone dans le développement, ainsi que la place de l'informatique dans l'économie. L'échec est flagrant. C'est pourquoi il est inquiétant de constater que l'épais document dont nous discutons, s'il contient les motifs de la condamnation, est muet sur le verdict. Est-ce par hypocrisie ou par manque de jugement ? Dans les deux cas, il y a matière à réflexion en ce qui concerne l'avenir.

Poursuivant l'examen critique du diagnostic, nous constatons que des facteurs importants y ont été omis ou traités comme négligeables.

Le premier est le rôle primordial joué par l'inégalité et les conflits de classe qui en résultent dans le processus inflationniste. Il ne peut y avoir de stabilité, en effet, que si la société évolue vers la justice sociale ; mais c'est une évolution inverse qui se produit sous nos yeux et que le VI<sup>e</sup> Plan va encore accélérer.

Notre société est en effet marquée par une inégalité croissante, produit d'une injustice fondamentale. Il est à ce propos frappant que le mot « injustice » n'apparaisse pas dans le document, alors que l'un des objectifs du Plan devrait être de la combattre.

**M. André Bettencourt,** ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Il y est !

**M. André Bouloche.** Mais il va au contraire l'aggraver. Si le Plan était placé sous le signe d'une volonté de transformation marquée dans le sens de l'égalité par la fiscalité, par une concurrence réelle, par l'action sur les qualifications, etc., un partage explicite et préalable des revenus pourrait être recherché. Comme tel n'est pas le cas, loin de là, la stabilité ne peut pas être conservée longtemps car, dans ce domaine, l'inflation traduit la lutte des classes que le VI<sup>e</sup> Plan avivra au lieu de chercher à lui retirer ses aliments.

On ne paraît pas non plus avoir mis à sa place le facteur que constitue l'inaptitude du capitalisme français à remplir même son rôle de capitalisme : inaptitude de l'économie, inaptitude de l'organisation, traduite précisément par nos défaillances de compétitivité auxquelles on veut remédier sans trop se pencher sur les causes ; traduite aussi par la contradiction patente entre des investissements élevés et des résultats médiocres ; inaptitude sociale également, responsable d'un climat industriel déplorable qui se dresse actuellement sur le chemin de tout effort sérieux d'industrialisation en France.

On ne paraît pas, enfin, avoir mesuré à leur valeur les responsabilités qu'a prises le Gouvernement du fait de la gestion économique et financière qu'il a pratiquée et qu'il semble plutôt enclin à aggraver qu'à abandonner.

La politique du pouvoir aboutit au désarmement systématique de l'Etat dans le domaine financier, en attendant que se poursuive le démantèlement du secteur industriel public. Justement alarmés par ce qui se passe pour les autoroutes, le téléphone,

le service des poudres, vigilants sur les atteintes portées à certaines entreprises nationales par des distributions d'actions faites contre la volonté des représentants qualifiés des travailleurs, nous voulons savoir, monsieur le ministre, jusqu'où ira le Gouvernement dans sa politique de démantèlement du secteur public de l'Etat par la « privatisation ». Cette politique est certes en harmonie avec le service inconditionnel de la libre ou pseudo-libre entreprise qui constitue la règle constante du Gouvernement. Mais elle représente pour la planification un handicap tellement grave que le Gouvernement doit s'expliquer sur ses intentions.

Si, comme il est à prévoir, sa réponse devait être dans la ligne de la politique où il s'est engagé, le pays devrait savoir que le prix qu'on lui demande de payer pour la priorité donnée à l'industrie consiste pour une part dans la régression de l'économie collective et dans des sacrifices importants sur les services publics.

En fait, là où le pouvoir semble avoir eu le plus de suite dans les idées, c'est dans sa prédilection cachée, mais réelle, pour les politiques conjoncturelles d'orientation restrictive. Elles seules sont cohérentes et assorties de moyens. Traduisant une série de réactions malhousiennes de défense, leur succession constitue le Plan de fait du Gouvernement français, mis en œuvre par le ministre de l'économie et des finances.

Car il y a là, monsieur le ministre du Plan, un problème redoutable pour vous. Si vous disposez, au commissariat général du Plan, d'un personnel de tout premier ordre, il vous faudrait aussi convertir la toute puissante administration de la rue de Rivoli à l'idée de planification.

Toutes les considérations qui précèdent sont absentes du diagnostic posé par le Gouvernement. Elles devraient cependant y figurer au premier rang et cela ne peut que nous amener à nous interroger encore davantage sur les objectifs poursuivis, dans la mesure où ils peuvent être dégagés clairement.

Ils sont, en effet, multiples et confus ; mais les choix dont ils précèdent les rendent inacceptables.

La façon dont on a procédé, en ne laissant subsister dans le document soumis au Parlement qu'un tout petit nombre de chiffres, aboutit à ce résultat paradoxal que des hypothèses sorties d'un modèle mathématique aux 1.500 équations sont formulées dans un langage purement littéraire sans être exprimées en données quantifiées et surtout sans que les conditions de compatibilité soient clairement fixées. Les qualificatifs succèdent aux qualificatifs, chaque sujet est abordé sur un mode purement incantatoire, les hiérarchies ne sont pas indiquées.

Au premier abord, les choix sont cachés, il n'y a pas un secteur, pas une région qui ne sera l'objet de la sollicitude attentive du Gouvernement pendant la période d'exécution du Plan. Bien entendu, ce n'est là qu'une illusion. Il y a des choix, des choix véritables et redoutables.

Le premier est traduit par les contraintes financières, qui sont fixées de façon à limiter les emplois socialement les plus utiles du produit national — limitation globale des dépenses publiques considérées comme devant répondre à une série de normes de pression fiscale globale constante. Il y a là un tabou que l'on tente d'imposer sans justification réelle car, dans tous les pays développés, la pression fiscale tend à croître et cette croissance est particulièrement nécessaire en France dans la phase de rajeunissement et d'urbanisation que nous vivons.

La pression fiscale a atteint la limite du supportable, nous dit-on. Nous répondons oui, mais pas pour tout de monde. Dans notre pays caractérisé par l'injustice et l'inégalité, certains sont écrasés d'impôts et d'autres ne remplissent pas leur devoir fiscal. C'est ceux-ci qu'il faut atteindre. Puisque le Plan lui-même se donne cet objectif, pourquoi le Gouvernement fait-il l'hypothèse d'un produit fiscal constant ? Sans toucher à la fiscalité sur les revenus modestes, mais en mettant fin aux avantages indus dont bénéficient les plus favorisés : les sociétés, les grands agriculteurs, les porteurs d'obligations, d'emprunt Pinay, etc., et surtout, en manifestant une volonté implacable de poursuivre la fraude, les ressources nationales pourraient être augmentées sans que le contribuable modeste en soit lésé.

Puisque le Gouvernement prétend établir l'équité fiscale en cinq ans et que, simultanément, il prévoit que ses ressources n'augmenteront pas, on ne peut en tirer que deux conclusions : ou bien il ne croit pas à ce qu'il dit, ou bien il compte laisser les collectivités devant des problèmes de financement insolubles.

La limitation des dépenses publiques posée comme une donnée conduit naturellement à limiter la croissance des équipements collectifs. Le projet de Plan est particulièrement révélateur à cet égard. Il est tout d'abord significatif que le premier rapport n'ait comporté aucun engagement chiffré sur ce point, cependant capital. Cette absence scandaleuse ayant été relevée, on a eu recours à une astuce subalterne et indigne dans la présentation, en intégrant les télécommunications aux équipe-

ments collectifs. Comme le rythme de croissance des télécommunications doit être suffisamment fort pour tenter de regagner une partie du retard énorme pris dans ce domaine, le taux de l'ensemble a été relevé et l'effet désastreux qu'aurait causé la révélation du faible taux consenti aux équipements collectifs a été atténué. Il reste que, malgré ce « coup de pouce », le taux a été fixé entre 8,5 et 10 p. 100 par an, alors que les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Plans s'étaient tous deux fixés un objectif de 10,4 p. 100.

Quand on sait que tout le contexte montre que c'est le taux minimum qu'il faut considérer comme l'objectif cohérent et quand on voit les résultats très insuffisants du V<sup>e</sup> Plan, on est fixé sur ce que nous réserve le VI<sup>e</sup>. On voit ainsi clairement que celui-ci s'apprête non à remédier à l'inégalité, mais à l'aggraver, d'autant plus qu'en prétendant enfermer l'équipement collectif et les dépenses de transfert dans une enveloppe globale, on pose un dilemme faux et injuste.

L'accroissement de la production intérieure brute de 6 p. 100 par an devrait, compte tenu du mouvement démographique, profiter à chaque Français à raison d'environ 5 p. 100. Or, malgré une croissance prévue de la productivité de 5,3 p. 100, le salaire réel horaire n'est prévu que de 3,8 p. 100. Cette différence s'expliquerait si chacun retrouvait sur le plan de la vie collective ce qu'il ne reçoit pas du côté de ses gains personnels. Ce serait le cas si les équipements collectifs rattrapaient le retard qu'ils ont pris au cours du V<sup>e</sup> Plan. Mais on tourne le dos à un tel objectif, car à une croissance souhaitable de 15 à 17 p. 100, le Gouvernement oppose un taux inférieur à 8,5 p. 100.

On est en train de construire une société où les biens de consommation courante seront plus faciles à obtenir, où les réfrigérateurs, les postes de télévision, les voitures, les robots ménagers coûteront moins cher, mais où l'on ne pourra pas sortir de chez soi à cause de l'encombrement, où l'on ne trouvera pour mettre ses enfants que des classes ou des facultés surchargées, où les places d'hôpitaux seront tellement insuffisantes que l'on ne pourra plus se faire soigner, où les jeunes ménages auront de plus en plus de mal à se loger, où l'on respirera un air de plus en plus pollué, où la vie se retirera complètement des cours d'eau. Que le Gouvernement ne se fasse pas d'illusion, les gens qui vivront dans ces conditions deviendront peut-être plus individualistes, mais ils deviendront sûrement enragés et tous les beaux calculs et les prévisions du Plan seront alors balayés par une réalité qui se manifeste déjà et qui s'imposera. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cette réalité, elle traduira une révolte profonde contre l'injustice, car la répartition des fruits de l'expansion que vous avez prévue ne fait pas leur part aux travailleurs et ils ont montré qu'ils n'étaient pas prêts à accepter une telle situation.

Ainsi, ces équipements collectifs, et en particulier ceux qui concernent les services que les citoyens attendent de l'Etat vont faire cruellement défaut et les conséquences s'en feront rapidement sentir.

Je ne prendrai qu'un seul exemple, celui de l'éducation nationale. S'il est un domaine d'une importance capitale pour la planification, c'est bien celui-là. Le rapport n'y consacre cependant qu'un nombre de pages réduit d'où ne ressort aucun effort de planification véritable.

Un progrès de méthode avait cependant été accompli lorsque la notion de fonction collective avait été substituée à celle d'équipement collectif. Mais les conséquences de cette innovation heureuse n'ont pas été tirées. La progression de 10,4 p. 100 par an des crédits globaux de l'éducation nationale, qui ne serait que la continuation de la progression des deux plans antérieurs, n'est nullement garantie et, quand on sait que pour les équipements le chiffre de 8,5 p. 100, dépassé dans d'autres domaines, ne sera sans doute pas atteint pour celui-ci, toutes les craintes sont possibles.

Verra-t-on reculer encore la date limite de l'achèvement du système des C. E. S. correspondant à l'obligation scolaire à seize ans proclamée en plein irréalisme par le Gouvernement en 1968 ? Le V<sup>e</sup> Plan avait fixé à 1972 la date d'achèvement de ce réseau des C. E. S. Les travaux du VI<sup>e</sup> Plan la repoussent à 1975, mais les inquiétudes légitimes qui planent sur le taux de croissance des équipements font redouter que ce soit seulement le VII<sup>e</sup> Plan qui voie la terminaison de ces programmes. Quelle lamentable exécution d'une décision prise en 1959 par un pouvoir qui a pourtant eu la continuité pour lui !

D'une façon générale, la situation sera encore aggravée du fait que la priorité sera accordée aux équipements collectifs qui favorisent la croissance industrielle. Cette priorité sans contrepois donnée à la croissance industrielle aura des conséquences qui rejauront sur l'ensemble de la vie économique et sociale. En effet, il n'est pas douteux qu'on la retrouvera pendant cinq ans comme motivation de chaque décision dont

bénéficiera la classe possédante au pouvoir. En fait, il s'agit d'une préférence exprimée avec force et de laquelle on attend le remède à tous les maux dont souffre aujourd'hui la société française.

Le vrai choix opéré par le projet de Plan est de laisser la place libre aux entreprises, en pratiquant une politique globale restrictive pour les autres besoins. Telle sera la résultante la plus probable de cette politique de la compétitivité baptisée « politique de stimulation de l'offre ». En fait, c'est en quelque sorte une incitation négative qui ne comporte pas de ligne de force, car les moyens que l'on peut discerner dans le projet gouvernemental sont à la fois insuffisants et inadaptés.

On chercherait en vain, à travers le rapport sur les options, ne serait-ce que l'esquisse de politiques fermes et cohérentes. Vis-à-vis des entreprises, où sont les moyens, les incitations, les contrôles, les interdictions? Qui est chargé de mettre en application les vœux dont le rapport est si prodigue? Sera-ce les organisations patronales? Aucun engagement ne semble avoir été pris de ce côté et, d'ailleurs, on pourrait douter des moyens de réalisation. Sera-ce l'Etat? Mais le Gouvernement ne semble vouloir mettre en avant aucun moyen.

Quel sera le moteur de l'expansion, puisque la consommation intérieure est freinée? Compte-t-on entièrement sur l'exportation? Mais ce serait tomber d'un excès dans un autre: l'économie française après avoir ignoré l'exportation pendant plus d'un siècle, ne peut en faire son unique moteur. Là aussi, il faut pondération et équilibre.

Comment se fera le financement de ce développement industriel? Le rapport est étonnamment faible sur ce point et l'on peut se demander si les violons sont bien accordés car les entreprises paraissent compter, pour leur développement, sur un fort concours de l'Etat, alors que ce dernier n'a pas annoncé, jusqu'à présent du moins, qu'il comptait réunir les moyens nécessaires.

En fait, dans le vaste terrain d'expansion mis par le Plan à la disposition de l'industrie, la seule planification sera fondée sur le profit: ce sont les industries qui pratiquent les marges bénéficiaires les plus confortables qui prospéreront le plus. C'est là tourner le dos à une planification véritable.

C'est aussi à ce résultat que l'on aboutit lorsque l'Etat refuse de prendre, en ce qui concerne ses propres dépenses, des options fermes et structurantes. Cette distinction des « enveloppes », des « programmes », des « objectifs », que nous avons déjà rencontrée, masque mal la volonté de ne prendre aucun engagement. Là où l'Etat devrait donner l'exemple de la détermination et de la fermeté, il montre au contraire que, s'il demande aux autres agents économiques de s'engager — et nous savons qu'il ne manquera pas de s'appuyer sur le Plan pour s'opposer aux revendications des travailleurs — lui, veut garder les mains libres. Il exprime ainsi sans ambiguïté son scepticisme à l'égard de l'exercice de planification dans son ensemble.

Le Gouvernement a un moyen de combattre cette présomption: c'est de prendre l'engagement que le budget de 1971 respectera intégralement les taux de croissance — beaucoup trop modestes, d'ailleurs — prévus par le Plan dans le domaine socio-collectif. Etes-vous prêt, monsieur le ministre, à prendre publiquement cet engagement?

Certes, il ne serait pas raisonnable d'exiger que l'ensemble des finances de l'Etat soit engagé d'une façon irréversible pour cinq ans comme elles le sont dans un budget annuel. Mais la planification des équipements collectifs et de leur fonctionnement devrait obéir pour sa quasi-totalité à des programmes physiquement individualisés. Sans être totalement rigide, le Plan doit être suffisamment volontaire pour que la réalité économique se structure autour de lui. Mais il faudrait pour cela que la conception de l'« ardente obligation » prévale à nouveau au sein du Gouvernement, et cette fois pas seulement en paroles.

Cette absence de moyens conduit également à douter que soit gagné le pari de la compétitivité que le rapport nous propose. Il y faudrait, en effet, une stratégie minutieuse, complète et sélective dont rien ne nous fait penser qu'elle trouvera sa place dans la seconde phase du Plan.

En ce qui concerne les prix, élément capital du pari, l'objectif fixé est proprement impossible à atteindre. C'est d'ailleurs un domaine où le Gouvernement a coutume de se fixer à lui-même, pour la commodité de sa politique, des objectifs dont il sait fort bien qu'il ne les atteindra pas. C'est le cas du pari actuel du ministre de l'économie et des finances qui s'obstine à nous dire que les prix n'augmenteront sur un an que de 3,9 p. 100 alors que leur hausse va s'établir pour cinq mois à plus de 2,6 p. 100. Quels moyens le Gouvernement mettra-t-il en œuvre pour limiter la hausse des prix en France à un taux inférieur à celui des pays qui nous environnent? On ne les voit pas.

Cette impression de laisser-faire, de laisser-aller est encore renforcée par la place faite par le rapport à l'environnement

international et surtout européen. Certes, le modèle physico-financier marque avec brutalité, et même de façon sans doute quelque peu excessive, la dépendance de notre économie à l'égard du contexte international, soulignant ainsi le caractère aléatoire de toute planification strictement française. Ainsi se trouve marquée l'influence de l'Europe à l'égard de cette dernière.

On aurait pu s'attendre à ce que la proposition symétrique fût utilisée pour chercher, par une politique dynamique à l'égard de la construction européenne, à pallier les difficultés que nous rencontrons dans une définition volontaire de nos objectifs. Apparemment, il n'en est rien. Le contexte européen est considéré dans le rapport comme un milieu aléatoire et indifférent sur lequel nous ne pouvons exercer aucune action. Nous regrettons profondément un tel fatalisme, alors qu'une marche résolue vers l'intégration monétaire, une accélération de la recherche des politiques communes, une attitude globale constructive, auraient permis de jumeler l'ambition de la planification et l'ambition européenne. Pour nous, l'une ne va pas sans l'autre, mais chacune, loin d'affaiblir l'autre, la renforce.

La France, dont le modèle de planification était considéré avec intérêt par beaucoup d'Européens, avait un rôle à jouer dans cette direction, et aussi une orientation à donner.

Quel dommage que, du rapport sur les options, se dégage l'impression diamétralement inverse!

Comme je l'ai montré tout au long de cet exposé, nous avons du rôle du Plan et de sa préparation une conception profondément éloignée de celle du Gouvernement.

Certes, nous estimons qu'un plan est nécessaire. Mais, selon nous, il faut un véritable plan, élaboré démocratiquement dans l'intérêt de tous les Français et non pas d'une minorité de privilégiés.

Nous pensons que le Plan doit prévoir et résoudre les conflits de notre société et non pas les organiser.

Nous pensons que le mérite d'un plan doit être de rechercher l'équilibre entre des préoccupations différentes et souvent apparemment contradictoires et non pas de faire pencher la balance d'un même côté.

Il faut même que le Plan prenne en compte des facteurs irrationnels qui échappent à l'économiste et qu'il leur fasse leur place à côté des données chiffrées du modèle, car un équilibre est aussi à trouver, à notre époque, entre le rationnel et l'irrationnel.

Toute planification manque son but, dans la France de 1970, si elle ne donne pas la première place à l'homme, à sa dignité, à sa responsabilité, à la nécessité de le réconcilier avec le milieu naturel et avec la société qui l'entourent, ce qui ne se résout pas simplement par l'augmentation du taux de croissance d'une production intérieure brute dont la composition nous apparaît tout aussi importante que le total.

Le plan que vous auriez dû nous présenter, sans se détourner de la croissance industrielle, bien loin de là, n'aurait pas dû en faire un mythe rédempteur des temps modernes. Il aurait dû concevoir l'industrialisation comme une action volontaire vers la réduction des distorsions de notre potentiel industriel pour le faire passer du modèle des nations semi-développées à celui du complet développement.

Cela implique des politiques très sélectives, appliquées à certains secteurs et fondamentalement différentes de l'attitude de soutien indiscriminé adoptée par le Gouvernement. Cela suppose une action à long terme pour permettre à notre richesse indiscutable en ressources intellectuelles d'être à même de produire ses fruits dans les domaines technologiques, qui imposent leur marque au monde actuel.

Mais à côté d'un tel effort vers une croissance industrielle ordonnée, un certain nombre d'actions d'équilibre, jouissant de la même priorité, devraient être entreprises.

La première devrait viser l'accélération de la réalisation des équipements collectifs et, en particulier, des équipements collectifs à caractère social, pour des raisons qui ont déjà été suffisamment développées au cours de cet exposé.

La deuxième devrait concerner l'environnement et mettre sur l'aménagement du territoire un accent tout autre que celui qui se dégage du rapport sur les options. En effet, les équipements immédiatement favorables au développement industriel peuvent parfaitement ne pas coïncider avec ceux qui sont nécessaires pour rendre plus humain le cadre de vie de nos concitoyens. C'est ainsi que la création d'un réseau de moyens de communication denses et rapides entre les métropoles d'équilibre peut ne pas être classée en toute première priorité par les industriels et être cependant indispensable à une décentralisation harmonieuse.

Ces deux premières actions d'équilibre supposent l'inclusion dans le Plan d'un nouveau partage des ressources entre l'Etat et les collectivités, objectif essentiel malheureusement absent du rapport sur les options. Elles constituent aussi l'amorce de la

recherche d'un équilibre entre le niveau de vie et le mode de vie des Français, problème capital que le Gouvernement, malgré des leçons récentes, a complètement négligé.

C'est en considération de cet équilibre que devrait être poursuivie avec beaucoup plus d'ardeur la réduction de la durée du travail, en liaison avec le développement d'un travail féminin équitablement rémunéré, ainsi que la recherche du plein emploi considéré comme un impératif moral autant qu'économique.

Une troisième action devrait être menée, toujours avec la même priorité, dans la perspective d'une politique d'égalité qu'il serait temps d'offrir aux Français. Celle-ci devrait s'attaquer aux innombrables faveurs et passe-droits qui constituent une caractéristique peu glorieuse de notre pays. Elle devrait en outre se traduire par une recherche systématique du resserrement de l'éventail des salaires, première étape vers le resserrement de l'éventail des revenus qui nous ramènerait, dans ce domaine, à une situation moins aberrante, en attendant de nous faire entrer dans le domaine du souhaitable.

Enfin, on ne saurait donner pour objectif au pays le développement de son appareil industriel sans se fixer comme but parallèle l'association progressive des travailleurs aux décisions qui les concernent et aux mesures économiques intéressant ce potentiel industriel renoué à la construction duquel on les convie à collaborer. Il est surprenant que le rapport ne comporte aucune allusion à une telle action qui nous paraît à nous, socialistes, strictement indispensable et qui constitue un premier pas vers la démocratie économique dont la réalisation est appelée à accompagner inéluctablement le processus de développement.

Les socialistes, qui avaient mis beaucoup d'espoir dans la planification française telle qu'elle se dessinait progressivement depuis les premières années de l'après-guerre, sont profondément déçus par l'orientation que le pouvoir lui a finalement donnée.

Vous prétendez nous faire délibérer sur les options du Plan, mais, dans le rapport que vous nous avez soumis, il n'y a pas d'option et il n'y a pas de plan.

Il n'y a pas d'option car la seule que vous nous proposez, celle du taux de croissance, est une fausse option. Il n'y a pas de plan car ce que vous nous proposez n'est qu'une politique économique fondée sur une priorité dévorante et non compensée. Cette priorité est donnée à l'industrialisation sauvage, à la croissance pour la croissance, et cela, au détriment de tous les équilibres qu'un plan devrait s'assigner pour mission d'établir ou de maintenir.

Cette marche brutale va se faire au profit exclusif d'une petite catégorie de privilégiés dont l'emprise sur le Gouvernement, déjà étroite, va devenir encore plus exclusive. Elle va se faire au détriment de catégories entières de Français, en particulier de paysans, d'artisans, de commerçants écrasés par le libéralisme économique déchainé.

Telle est la vérité économique et sociale que cette apparente planification a pour but de masquer.

Tout bien pesé, il ne reste que la préférence, la priorité donnée sans pudeur à la classe possédante.

Cela, les Français le comprennent si bien qu'aucune confédération syndicale n'a voté votre projet à l'issue du débat au Conseil économique et social. Tel a donc été le verdict des travailleurs, exprimant ainsi leur opposition à cette nouvelle société que l'on prétendait, hier, proposer au peuple comme une terre promise et qui se révèle aujourd'hui, conformément à ce que nous avons dit dès le début, n'être qu'un mirage couvrant une injustice grandissante.

Le Gouvernement peut-il sérieusement croire qu'une politique économique amorcée sous de tels auspices se déroulera sans heurts ? La leçon de 1968 a-t-elle été si vite oubliée ?

Quant à nous, avec tous les travailleurs de ce pays, nous répondons « non » à ce texte de déplanification parce que, à travers ce qu'il dit et, plus encore, à travers ce qu'il ne dit pas, il comporte de telles injustices qu'il n'en peut sortir aucun bien pour la nation. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Dumas.

**M. Pierre Dumas.** Monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, nul ne peut sérieusement contester la nécessité d'une option prioritaire en faveur de l'industrialisation. La politique européenne que nous avons voulue ou acceptée ne nous laisse pas le choix : il nous faudra être compétitifs demain pour assurer après-demain le plein emploi des travailleurs et les ressources de la collectivité.

Mais ce choix en implique d'autres, qui ressortent moins clairement du document qui nous est soumis.

Puisque ce débat a précisément pour objet de mettre en valeur, parmi toutes les options offertes, celles qu'un choix politique doit faire préférer, je voudrais souligner l'importance des conditions humaines de l'industrialisation en présentant trois

séries d'observations sur les équipements collectifs, les finances et les structures des communes dont dépend leur réalisation et les problèmes de formation et de reconversion des travailleurs.

Les équipements collectifs et les fonctions collectives constituent certainement l'un des trois points d'appui nécessaires à l'équilibre d'une politique d'industrialisation.

La libération et l'aménagement des sols, les zones industrielles, les voiries et réseaux divers, les communications et télécommunications sont, à l'évidence, les conditions du développement industriel. Je dirai même que c'est un des moyens les plus efficaces dont les pouvoirs publics puissent disposer pour promouvoir cette politique.

On a, en effet, observé, et parfois avec une certaine surprise, qu'en retenant l'industrialisation comme priorité de ce Plan, l'Etat avait pour la première fois choisi un objectif qui ne dépendait pas de son action directe et de ses propres investissements.

De ce fait, un risque d'échec existe-t-il ? Ce pourrait être le cas si la politique des équipements collectifs ne servait pas de vecteur à cette politique d'industrialisation.

De plus, les équipements que j'ai nommés ne sont pas seuls en cause. Comme le fait observer le rapport de la commission nationale de l'aménagement du territoire, « la croissance urbaine est étroitement liée à la croissance économique » et « la politique de l'habitation peut, selon son contenu, constituer un frein ou un moteur pour le développement économique ». Or la création des logements doit être accompagnée, nous le savons tous d'expérience, de la mise en place des équipements scolaires, sociaux, culturels, sanitaires et de l'animation qui en sont le complément naturel.

En regard de ces évidences, que le rapport établit lui-même avec beaucoup de clarté, que trouvons-nous ?

Au chapitre qui traite de la répartition des fruits de la croissance, il est indiqué que « la masse globale des équipements collectifs croîtra à un taux annuel en volume se situant entre 8,5 et 10 p. 100 ».

Je ne méconnais pas, monsieur le ministre, l'importance de l'effort que ce taux représente ; je crois cependant sincèrement qu'il serait encore insuffisant.

D'abord, parce qu'il comprend peut-être les autoroutes — nul n'a encore pu me répondre avec précision sur ce point — sûrement les télécommunications et que, dans ces conditions, on peut se demander ce qui restera pour la progression de tous les autres équipements.

Ensuite, parce que je le rapproche d'une enquête du C. E. R. A. U., citée par le rapport de la commission des villes, sur « le coût des infrastructures urbaines dans la période 1960-1967 », qui portait sur 82 agglomérations constituant un échantillon représentatif des unités urbaines françaises et qui révèle un taux de croissance de 14,1 p. 100.

Enfin, parce que le groupe d'études « finances locales » du Plan, dont les investigations ont été conduites d'abord par M. Pérouse, a estimé à 13,6 p. 100 le taux de croissance annuel de la formation brute du capital fixe nécessaire pour le VI<sup>e</sup> Plan.

Or les collectivités locales, qui ont accru leurs concours en équipements collectifs de 26 p. 100 entre 1965 et 1968 et qui n'augmentent pas leurs impôts par plaisir, sont un bon baromètre des besoins.

Les exigences auxquelles nous devons répondre sont celles d'un développement, d'un progrès que la V<sup>e</sup> République peut être fière d'avoir si largement déclenchés. Cette progression nous ne voulons — ni ne pourrions — la freiner brutalement. Une telle politique supprimerait la mise en œuvre de contraintes financières rigoureuses qui auraient pour effet — cela s'est déjà vu — de détruire le synchronisme des réalisations, donc d'en compromettre l'effet économique ou social. Tous les élus locaux savent, par exemple, ce que coûtent finalement sur les plans économique et social, les foyers de contestation qu'on crée là où devaient s'élever des quartiers heureux, lorsque les équipements collectifs n'ont pas accompagné et n'ont suivi qu'avec retard la construction des logements.

Donc, nous devons faire plus : l'effort souhaité n'est d'ailleurs pas déraisonnable. Parmi les pays de la Communauté économique européenne, la France se situe, certes, avant l'Italie, mais après tous les autres pour le pourcentage du produit national brut consacré à ces équipements collectifs. Et ce n'est pas au moment où l'Italie connaît les difficultés que nous savons et où un fort courant d'opinion reproche aux responsables des dix dernières années de ne pas avoir fait assez d'hôpitaux, de logements, d'écoles et d'équipements collectifs que nous allons nous aligner sur elle.

Bref, une limitation trop sévère de la progression des équipements collectifs ne serait pas réaliste. Sous la pression politique et sociale, vous seriez obligé de la reviser en cours d'exécution du Plan dans les plus mauvaises conditions. Un taux

de 8,5 p. 100 est certainement trop faible. Si vous comptez faire plus, élevez le plancher. Solidaire de la commission des finances, aux travaux de laquelle j'ai pris ma part, je souhaite ardemment qu'à la fin de ce débat une lettre rectificative nous annonce que le Gouvernement revise le taux de croissance des équipements collectifs pour le porter entre 10 et 12 p. 100 — je dirais même personnellement : 10 et 13 p. 100.

Dans la création des équipements collectifs dont nous venons de parler, le rôle des communes est très important, souvent même prépondérant.

C'est vrai d'abord quant au financement et plus vrai encore lorsqu'il s'agit des agglomérations urbaines que concernent ces propos liés à l'option d'industrialisation : entre 1962 et 1968, les deux tiers des investissements de l'ensemble des 38.000 communes de France ont été le fait des 1.250 cités qui comptent plus de 5.000 habitants.

En matière d'infrastructures urbaines, d'après la comptabilité nationale, la part de l'Etat est un peu supérieure à 20 p. 100, ce qui veut dire que la part des communes avoisine 80 p. 100.

Il me paraît donc impossible de faire l'impasse sur le problème des finances locales, sous peine de paraître négliger les moyens d'atteindre les objectifs qu'on s'assigne.

La discussion des options du Plan offre d'ailleurs une occasion unique d'aller à l'essentiel, c'est-à-dire de décider quelle part de son revenu la France entend consacrer aux équipements collectifs. Je dis que c'est essentiel car tous les autres problèmes des finances locales ne peuvent être réglés qu'ensuite. Ce n'est qu'après avoir fixé cette enveloppe à un niveau satisfaisant, qu'on pourra utilement reconsidérer la répartition entre l'Etat et les collectivités locales des charges et des responsabilités ou envisager la réforme des impôts vétustes ou injustes.

Tant que cet effort national n'aura pas été fixé à un niveau suffisant, toute forme de répartition ne sera que celle des insatisfactions.

Vous avez, monsieur le ministre, confirmé hier dans votre remarquable intervention, que les responsables du Plan ont été empêchés de fixer cette part des équipements collectifs à un niveau satisfaisant par leur souci de ne pas augmenter le prélèvement global — impôts, taxes parafiscales ou cotisations — opéré sur le revenu des Français.

N'y a-t-il pas là une confusion ? On comprend certes qu'on inclue, dans le calcul de ce prélèvement, les dépenses de solidarité ; mais on peut se demander si la contribution à certains équipements collectifs ou le paiement de certaines prestations collectives ne relèvent pas plutôt de la consommation des ménages.

Aujourd'hui, alors que les besoins élémentaires sont satisfaits, que l'évolution du niveau de vie, l'urbanisation et l'évolution des mœurs ont créé une situation toute nouvelle, il semble que dans bien des cas, les individus et les familles ne puissent plus recevoir que d'équipements collectifs ou de prestations collectives, les satisfactions qu'ils attendent en matière de confort, de loisirs ou de culture notamment.

Cela devrait nous conduire, par conséquent, à reviser l'opposition traditionnelle et dépassée entre ce qui est prélevé pour la collectivité et ce qui est laissé pour la satisfaction des besoins personnels. C'est dans cet esprit, estimant comme M. le Premier ministre, que le Plan n'est pas un titre de créance mais un acte de volonté, que je demande au Gouvernement de nous éclairer sur ses intentions en ce qui concerne les finances locales.

Les communes n'apportent pas qu'un concours financier. L'initiative et la responsabilité sont aussi leur fait. Pour les équipements collectifs réalisés dans les meilleures conditions, il faut que nos structures locales soient à la mesure des besoins et des réalités d'aujourd'hui. Or si je me réjouis en constatant que ce problème a été posé à propos du développement urbain à la page 228 du rapport, je regrette la timidité avec laquelle est présentée l'orientation que la commission des villes, aux travaux de laquelle j'ai eu l'honneur de participer, avait proposée avec beaucoup plus de vigueur.

Entendons-nous bien ! Je ne parle ici que des agglomérations urbaines. Car je suis convaincu, comme nombre de mes collègues, qu'il n'y aura jamais de solution unique pour toutes les communes de France, mais qu'il faut imaginer deux politiques différentes, l'une pour le secteur rural, l'autre pour les agglomérations urbaines.

Dans ces agglomérations urbaines, où la population des communes périphériques n'est installée que depuis une date récente, où les gens dorment dans une commune, travaillent dans une autre, s'instruisent ou se distraient dans une troisième, ne serait-il pas opportun d'indiquer clairement que les formules d'association et de coopération, citées dans le document qui nous a été distribué, ne peuvent être que provisoires et transitoires ?

Dans ces communes, où la seule réalité est l'agglomération, l'essentiel, à mes yeux, c'est de défendre l'institution communale plus que les limites communales.

Faute d'encourager ouvertement une politique de fusion, les pouvoirs publics sont obligés de recourir à de nombreuses formules qui, du syndicat au district ou à la communauté, tendent finalement à instituer un régime d'assemblée là où il n'y en avait pas, régime d'assemblée dans lequel se diluent le pouvoir et les responsabilités, l'initiative passant en fait à l'administration, et ce au moment même où urbanistes, hauts fonctionnaires, promoteurs, insistent sur le fait qu'ils ont besoin, pour réussir l'urbanisation, d'interlocuteurs locaux représentatifs.

Pour une gestion démocratique et efficace, il faudra donc que le Gouvernement ranime son effort en faveur des fusions et, en tout cas, qu'une institution proprement municipale soit installée au niveau de l'agglomération. Là encore, le Gouvernement pouvant bénéficier d'une évolution favorisée par les discussions qui se sont déroulées sur ce thème pendant plusieurs années, le moment est venu pour lui, me semble-t-il, de franchir un nouveau pas.

Avec les problèmes de l'emploi et de la formation professionnelle, j'en viens à des questions qui concernent plus directement les hommes, bien qu'elles soient plus directement liées à l'industrialisation. Je présenterai à ce propos trois brèves observations.

En ce qui concerne l'emploi, nous nous sommes tous réjouis, mais nous n'en étions pas surpris, de vous entendre déclarer hier qu'il ne saurait être question d'utiliser le volant de chômage comme un instrument de politique économique.

Mais, pour éviter sûrement cet écueil, il faut avoir une bonne connaissance de la situation. Or il me semble que le commissariat du Plan continue à accorder toutes ses faveurs aux enquêtes de l'I. N. S. E. E. faites à l'occasion des recensements, qui, vous le savez bien, expriment des intentions, quand ce ne sont pas des velléités, plutôt que des réalités.

C'est dans les statistiques du ministère du travail, qui ont évolué au cours des dernières années, qu'on peut trouver des indications plus précises. Moi-même, lorsque j'ai eu l'honneur d'assumer des responsabilités dans ce domaine, j'ai pu mener à son terme un travail d'analyse qui fit apparaître la variété des situations recensées comme étant celles issues du chômage et nous conduisit à distinguer entre le transit rapide, qui exprime la mobilité de la main-d'œuvre et peut être un facteur de santé économique, les inadaptations et les handicaps de toutes sortes qui relèvent de l'action sociale et le chômage véritable, qui constitue la sonnette d'alarme.

Mais en ce domaine, il ne faut pas faire comme Guillot qui criait avant d'avoir vu le loup, il ne faut pas que les statistiques soient gonflées par des éléments qui n'ont pas à y être cités, si l'on veut qu'elles soient prises en considération.

A l'inverse, nous savons que la demande d'emploi des jeunes est insuffisamment connue et que des mesures de coordination entre les établissements scolaires et l'agence nationale de l'emploi, au niveau local ou départemental, sont indispensables à cet égard.

La formation et l'adaptation de la formation professionnelle aux besoins nouveaux sont évidemment le préalable à l'industrialisation. J'approuve donc totalement, comme tous mes collègues, le vigoureux effort que le Gouvernement envisage pour accentuer et accélérer encore les très grands progrès accomplis là encore au cours des dernières années.

Bien entendu, il sera plus que jamais nécessaire d'adapter cette formation et de poursuivre ce qui a été entrepris pour que les sections de la formation professionnelle des adultes correspondent aux débouchés et aux besoins présents et non pas à ceux de la période de reconstruction.

Je me permets une suggestion dans ce domaine qui m'a été familière. Il conviendrait de multiplier les sections du type « fonds national de l'emploi », sections de reconversion qui ont fait un magnifique travail en transposant au niveau de la région ce qui a été fait jusqu'alors au plan de l'entreprise.

Mais, comme dit un proverbe slave, « les chevaux de l'espoir galopent tandis que les ânes de l'expérience avancent à pas lents ». Et c'est peut-être parce que j'ai quelque expérience en la matière que je vous invite, monsieur le ministre, à vous attarder, le cas échéant, aux modalités d'application dans un domaine où elles font l'efficacité ou l'inefficacité des mesures. Je prends un exemple : après avoir constaté, dans les dernières années, que plus de 70 p. 100 des stagiaires de la F. P. A. étaient des jeunes, on a facilement découvert que cela tenait au fait que la rémunération au niveau du S. M. I. G. comportait une véritable rupture du niveau de vie familial pour les travailleurs adultes, d'où la loi généreuse et excellente du 31 décembre 1968 que j'ai eu l'honneur de défendre ici et qui est maintenant appliquée.

Le but de cette loi est de déterminer la rémunération du stagiaire de formation ou de recyclage en fonction de son

salaires antérieurs, c'est-à-dire d'établir la personnalisation de la rémunération, ce qui ne manque pas d'en compliquer le calcul. Or, si les moyens nécessaires ne sont pas pris pour que ces opérations administratives soient menées à bien rapidement — et c'est très souvent le cas actuellement — les retards de paiement de l'indemnité qu'on a voulu améliorer risquent d'être une véritable dissuasion à l'égard des chefs de famille. Par conséquent, le but visé par cette loi ne sera pas atteint, parce qu'on a accordé quarante-quatre vacataires au lieu des soixante-six qui étaient demandés par les services compétents et qu'on les rémunère comme des femmes de ménage.

Je souhaite donc que le ministère des finances évite de compromettre votre politique sociale, la plus heureuse et la plus hardie, par de tels détails qui ont leur importance.

Enfin, pour que nous puissions choisir l'industrialisation en conscience, je ne puis qu'appeler, comme bien d'autres sans doute, votre attention sur le cas des travailleurs qui seront trop âgés pour pouvoir se reconverter.

Faut-il leur appliquer le régime des préretraites du fonds national de l'emploi? Je n'en suis pas convaincu. Sans doute faut-il conserver à ce fonds son caractère conjoncturel? Je souhaiterais plutôt que l'on ouvre les dossiers que votre collègue, M. Maurice Schumann, a dû laisser à son successeur, M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, pour y trouver des projets tendant à élargir la notion d'inaptitude pour les travailleurs âgés de plus de soixante ans ou à offrir une possibilité de retraite anticipée, en certains cas, aux travailleurs qui, après trente ans d'activité professionnelle, n'améliorent plus leur retraite.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations que je voulais vous présenter. Comme vous l'avez constaté, elles tendent toutes à une pleine utilisation des progrès accomplis, en pratique comme dans les esprits, au cours du V<sup>e</sup> Plan. Ce ne sont pas des critiques mais un encouragement à poursuivre, sans complexe, l'œuvre de rénovation entreprise. Les équipements collectifs dont dépendent les conditions de vie quotidiennes des travailleurs et de leur famille, la formation, base de toute promotion, sont bien les conditions de l'industrialisation. Mais ils sont plus, ils représentent l'essentiel pour tous ceux qui, comme vous et comme nous, après Ruskin, estiment que la suprême récompense du travail et sa justification sont moins ce qu'il permet de gagner que ce qu'il permet de devenir. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Ramette

**M. Arthur Ramette.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, en dix minutes, je ne ferai que présenter quelques brèves observations à propos de l'agriculture.

En premier lieu, les auteurs du VI<sup>e</sup> Plan ont eu la franchise de nous prévenir de la vanité de nos efforts en nous signifiant que la politique agricole française est aujourd'hui très largement dépendante des décisions négociées à Bruxelles.

Les options en discussion ne trouveront donc application qu'autant qu'elles correspondront aux vues du cénacle de Bruxelles.

Ce fait accompli dure depuis des années déjà avec le consentement de nos ministres. Les Six ne viennent-ils pas de décider le maintien des prix agricoles en vigueur depuis trois ans? Au préalable, ni le Parlement ni les organisations professionnelles n'ont été consultés et en tout état de cause, on n'a tenu aucun compte ni de l'accroissement des coûts de production ni de la dévaluation de 12,5 p. 100 du franc, dont le rattrapage a été promis pour 1971 par le Gouvernement, ni d'une grille des prix en faveur des éleveurs en vue d'encourager les productions de viandes déficitaires.

Le Gouvernement — dit-on — serait satisfait de ce résultat en laissant entendre que les progrès de la productivité compenseront les baisses, ce qui est vrai pour les gros agriculteurs, mais faux pour la masse des petits et moyens producteurs.

En second lieu, dans les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Plans, le Marché commun était présenté comme un exutoire providentiel pour nos excédents agricoles. En mai 1962, on lisait dans le cahier de la Communauté européenne que « la politique agricole commune offre à l'agriculture française une chance exceptionnelle d'expansion et de rénovation ».

Certes, les exportations vers le Marché commun se sont accrues, mais l'expansion et la rénovation n'ont guère suivi.

En effet, la progression de notre revenu agricole n'a été que de 3,70 p. 100, alors que le V<sup>e</sup> Plan le fixait à 4,8 p. 100. En outre, le taux moyen de 3,7 p. 100 par exploitation n'a été obtenu que grâce à la disparition annuelle de 50.000 exploitations.

Or, d'après le VI<sup>e</sup> Plan, le Marché commun ne sera plus le débouché providentiel de nos excédents agricoles. En effet, nous lisons à la page 185 du rapport sur les principales options du Plan que « la nature même des problèmes agricoles français a été modifiée... par le passage des productions agricoles fran-

çaises et communautaires d'une situation précédemment déficitaire ou accidentellement excédentaire à une situation d'excédents permanents pour un nombre croissant de produits ».

Cette affirmation pour le moins forcée est suspecte, d'autant plus que le rapport de la section agricole du Conseil économique et social rend un son de cloche tout à fait différent, puisqu'il y est indiqué qu'« au niveau communautaire, le taux d'auto-suffisance n'est pas atteint et ne le sera pas au cours du VI<sup>e</sup> Plan pour les corps gras, les viandes bovine, ovine, caprine et les céréales fourragères ». Le déficit en maïs, y lit-on, sera en 1975 de onze millions de tonnes, celui de la viande bovine de 600.000 tonnes.

Or, à notre connaissance, personne à ce jour n'a contredit ni réfuté l'avis du Conseil économique et social.

Alors, dans quel but brosse-t-on un tel tableau d'un marché communautaire submergé subitement d'excédents? Ce chantage aux excédents, pensons-nous, est mené en vue de faire pression sur les agriculteurs petits et moyens pour qu'ils consentent de nouveaux sacrifices. En effet, à la page 186 du rapport sur les principales options du Plan, il est clairement question de recourir « à une hiérarchie plus conforme aux besoins du marché », obtenue par la « baisse des prix de soutien des productions excédentaires » : maïs, au cas où cela ne suffirait pas, il serait demandé « aux producteurs de participer à la résorption des excédents », grâce à un système communautaire de perception de cotisations de résorption.

Nous refusons, quant à nous, d'avaliser ces mesures qui ne visent, en fait, qu'à l'élimination par leur ruine des petits et moyens producteurs. Nous demandons, en revanche, que les aides soient réservées en priorité à ces derniers et que les frais de résorption soient mis à la charge des plus gros producteurs, en particulier des gros céréaliers et betteraviers, qui sont à l'origine des excédents coûteux qui encombrent notre marché.

De plus, nous ne pensons pas qu'engager notre agriculture dans la voie de la délimitation des productions serve l'intérêt national. Ceux qui vont clamant que notre agriculture coûte cher oublient de dire que nos exportations agricoles ont contribué, en 1969, à l'atténuation du déficit de notre balance commerciale et de notre balance des paiements. Nos exportations agricoles ont représenté, en effet, 18 p. 100 de nos exportations globales en 1969, alors qu'elles se montaient seulement à 9 p. 100 du produit national brut. C'est là un aspect bénéfique de notre économie agricole que ses démantelateurs se devraient de ne pas ignorer.

Il pourrait, d'ailleurs, être plus bénéfique encore si les aides nécessaires à notre agriculture étaient dispensées à la paysannerie laborieuse sur la base d'une réorientation des productions, adaptée aux besoins des marchés, et dont la prévision est facile à déterminer.

Un fait est patent, néanmoins : nous ne couvrons pas nos besoins agricoles. Ainsi, en 1969, le déficit des aliments du bétail a atteint 300 millions de francs, celui de la viande de porc, 1.300 millions, dont 1.100 millions avec le seul Marché commun. Nous sommes également déficitaires pour les graines oléagineuses dont il nous serait pourtant facile de produire des quantités considérables. Nous pourrions fabriquer, en tout cas, des tourteaux dont les Etats-Unis fournissent 80 p. 100 des besoins actuels de l'Europe, dont la France.

Une politique agricole inspirée de l'intérêt de la paysannerie laborieuse tout autant que de l'intérêt national devrait tendre d'abord à réduire les importations de produits que nous pouvons produire sur notre sol et, ensuite, à accroître nos exportations de produits élaborés, ce qui améliorerait considérablement notre balance des échanges. Or ce n'est pas cette orientation qui semble retenue par les options du VI<sup>e</sup> Plan. L'agriculture, comme les autres secteurs de notre économie, soumise au mot d'ordre « d'industrialisation », tend à se plier aux exigences des monopoles.

On nous explique, à la page 12 du rapport sur les principales options du VI<sup>e</sup> Plan, que « les combats du front se gagnent aussi à l'arrière », où les autres secteurs de l'économie doivent être soumis à l'exigence de l'efficacité. Or l'efficacité, dans le rapport du VI<sup>e</sup> Plan, doit tendre à l'industrialisation à tout prix. En fonction de cette orientation, notre agriculture doit coûter moins cher afin de laisser disponibles pour les monopoles les crédits dont elle a disposé jusqu'à maintenant. De là, l'insistance sur la sélectivité de l'aide à l'agriculture et la prise en charge des excédents agricoles par les producteurs eux-mêmes. De là également, les remaniements et les transformations apportés aux activités financières du crédit agricole.

Enfin, selon le rapport sur les principales options du Plan, tout doit se décider au niveau communautaire. Or, le maître à penser du Marché commun agricole est M. Mansholt, et c'est en s'inspirant de ses principes que M. Boulin, dès septembre 1968, et M. Duhamel depuis lors, ont parcouru le pays pour proclamer que notre agriculture coûtait trop cher. Que veut M. Mansholt?

Dans un récent article paru en mai dernier il constate que, dans l'Europe des Six, la population agricole active est passée de 20 millions d'êtres à 10 millions en vingt années. Il note ensuite qu'il existe encore, en Europe, 5 millions d'entreprises agricoles alors que la dixième d'entre elles suffiraient à répondre aux besoins. Il va même plus loin, estimant que seules devraient subsister les exploitations dont le produit brut annuel atteint de 110.000 à 120.000 francs, ce qui ramènerait à 320.000 le nombre des exploitations agricoles pour les Six pays, soit 6 p. 100 du total actuel.

Ainsi serait organisée la concentration capitaliste à la campagne : en chassant 4.500.000 exploitants de leurs terres, en rendant disponibles et en mettant à la disposition des monopoles 10 à 12 millions de travailleurs de la terre.

C'est sans doute en vue d'accélérer ce processus que le Gouvernement a déposé tout récemment quatre projets. L'un d'eux modifie profondément le statut du fermage et du métayage ; deux autres prévoient, l'un la constitution de groupements fonciers agricoles et, l'autre, la formation de sociétés agricoles d'investissement foncier, ces sociétés et groupements pouvant faire appel à des sociétés cotées en bourse et bénéficiant de larges exonérations fiscales. Ainsi la banque et la spéculation y trouveront leur compte !

**M. le président.** Il faut conclure, monsieur Ramette !

**M. Arthur Ramette.** Je termine, monsieur le président.

Dans le VI<sup>e</sup> Plan, le Gouvernement entend se préoccuper de l'organisation des producteurs. Il entend surtout, semble-t-il, embrigader les paysans dans les comités économiques dont les dirigeants de la F.N.S.E.A. ont déjà monopolisé les postes de direction au sein desquels ils font la loi en méconnaissance des règles démocratiques.

Le pouvoir entend surtout se servir de ces comités ou groupements pour lier les agriculteurs par des contrats dits « de progrès » à sa politique de limitation des productions, à sa politique des prix et conditions de commercialisation, de prise en charge des excédents par les producteurs eux-mêmes.

Nous, communistes, ne sommes pas contre l'organisation des agriculteurs, nous à qui l'on a fait autrefois porter l'étiquette de « partageux », qu'on a accusés de vouloir spolier de leurs terres les paysans. D'une part nous avons toujours été d'accord pour que la terre appartienne à ceux qui la travaillent et, d'autre part, nous avons toujours conseillé aux agriculteurs de chercher la voie de leur salut dans l'organisation démocratique du travail en commun par la coopération. Nous les avons encouragés à s'organiser librement dans les C. U. M. A., coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole, et les G.A.E.C, groupements agricoles d'exploitation en commun.

Aussi nous élevons-nous contre l'extinction de la petite et moyenne agriculture que poursuit le VI<sup>e</sup> Plan. Aussi apportons-nous un appui actif aux petits et moyens paysans qui décideront librement le groupement de leurs terres par la création de coopératives agricoles de production qui leur assureront une limitation de la durée du travail, le repos hebdomadaire et les congés annuels.

Instruits par la dure expérience qu'il viennent de vivre au cours de ces dernières années, nombreux sont aujourd'hui les agriculteurs prêts à s'engager dans la voie de la coopération, pourvu que le pouvoir consente à orienter sa politique agricole dans ce sens.

Hélas ! comme le démontrent les options du VI<sup>e</sup> Plan, le pouvoir ne s'y engage pas. Il mène au contraire une politique diamétralement opposée, celle de la concentration capitaliste à la campagne, qui conduit à l'extinction de la petite et moyenne exploitation et à la prolétarianisation massive des travailleurs de la terre, dont une partie grossira l'armée des sans-travail.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, vous comprendrez aisément que nous voterons contre les options du VI<sup>e</sup> Plan et que nous nous prononcerons contre l'orientation agricole de votre politique. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Dusseaux.

**M. Roger Dusseaux.** Monsieur le ministre, vous comprendrez que dans ce débat, au moment où vous défendez un projet si important pour l'avenir du pays, je monte à la tribune pour vous apporter mon témoignage, pour vous annoncer que personnellement, avec de nombreux amis et la majorité de cette Assemblée, j'en suis sûr, je voterai ce projet.

Je vous donne mon accord sur les principes retenus dans les orientations du VI<sup>e</sup> Plan, sur ses objectifs, qu'il faudra, bien sûr, comme vous l'avez dit, chiffrer de façon constructive dès que leur échelonnement sera précisé dans le temps.

J'approuve aussi la nouvelle formule de souplesse, d'adaptation qui permettra de tenir compte de l'évolution de l'activité nationale, des circonstances internationales et de faire ainsi du Plan un véritable instrument d'incitation économique.

Je me rallierai à l'action entreprise par la commission des finances et son rapporteur général pour vous suggérer des modifications et des orientations.

J'en aurais ainsi effectivement terminé avec mon témoignage si je ne voulais vous présenter deux réflexions toutes simples puisque, pour le reste, je m'en remets au débat général et m'associe par avance à ce qui sera fait par la commission des finances, en liaison avec le Gouvernement, pour améliorer encore un projet qui m'apparaît déjà comme très constructif.

Vous avez choisi un taux de croissance de 6 p. 100. Mais si l'on pouvait aller au-delà, pour certains secteurs, comme la commission des finances l'a indiqué, il faudrait aussi retenir cet objectif. Bien sûr, il tendrait surtout à une meilleure répartition du revenu national accru, en faveur des catégories les plus défavorisées et à mieux résoudre tous les problèmes sociaux qui ont déjà été évoqués, notamment par vous-même, et qui ne manqueront pas de l'être encore.

Donc, nous devons nous efforcer de dépasser le taux de 6 p. 100.

Vous avez bien fait d'axer l'orientation générale sur l'industrialisation. Vous avez bien fait aussi de marquer la nécessité d'orienter notre production vers les marchés extérieurs. La production intérieure en bénéficiera au premier chef, car conquérir les marchés extérieurs c'est assurer une forte activité et, de ce fait, accroître le rendement de notre appareil économique, abaisser nos prix de revient, parvenir à une meilleure compétitivité et, du même coup, à un meilleur rendement de ceux qui œuvrent pour le marché intérieur.

Loin d'opposer production intérieure et exportation, je pense que le progrès des exportations est un moyen d'accroître le produit national intérieur.

L'idée sur laquelle j'appelle d'abord votre attention est que, s'il ressort de l'ensemble du Plan la nécessité d'harmoniser l'aménagement du territoire entre toutes les régions de France — au passage, je rends hommage à l'action que vos prédécesseurs, vous-même et les services que vous dirigez avez menée dans le cadre de la direction de l'aménagement du territoire qui s'efforce d'animer les régions de France dans les meilleures conditions possibles — le rapport souligne un de nos handicaps par rapport à nos voisins européens : la faiblesse de la densité de notre population.

Certains d'entre eux trouvent dans une démographie beaucoup plus dense que la nôtre un élément de dynamisme économique incontestable. Bien entendu, notre population n'est pas répartie uniformément sur le territoire et, dans les secteurs à forte densité, elle constitue aussi un élément de productivité.

Par comparaison avec nos voisins, ces points forts améliorent la rentabilité de notre revenu national par la concentration des investissements, des ressources humaines et des moyens matériels, qui y existe.

Permettez-moi de citer, moi aussi, une page de votre rapport, la page 84, dans laquelle vous dites : « Mais ces effets positifs de la concentration, indispensables dans la compétition internationale actuelle, risquent d'être contrebalancés par des effets négatifs si cette concentration continue de s'effectuer d'une manière trop anarchique ».

Je décele là une contradiction en ce sens qu'on semble justifier une certaine dispersion des efforts, tournant ainsi le dos aux avantages de la concentration.

Je dois dire que le Gouvernement a déjà, avec l'accord de tous les élus et en général des populations, remédié à cette situation. C'est justement le rôle des schémas directeurs. C'est eux qui, approuvés, réalisent l'harmonisation, sur les points forts du territoire, des zones d'agglomération de la population et de concentration des entreprises, le tout dans un environnement aménagé.

Monsieur le ministre, vous savez comme moi et mieux que d'autres combien dans une zone d'aménagement comme la Basse-Seine, qui doit se développer, un schéma directeur, établi après consultation des populations intéressées et des assemblées régionales, permet d'obtenir un renforcement des points forts, sans anarchie, sans nuire à l'harmonisation et à l'environnement nécessaires.

Afin que notre pays puisse soutenir la comparaison internationale et accroître son revenu en obtenant des prix de revient compétitifs, je vous demande d'attacher beaucoup d'importance — le rapport le recommande — aux points forts de notre territoire. Parmi ceux-ci permettez-moi de plaider un instant pour les ports, points forts ouverts vers l'extérieur, qui s'inscrivent dans les options générales du VI<sup>e</sup> Plan. Bien sûr, vous nous l'assurez, mais je voudrais que les chiffres que vous nous présenterez dans quelques mois traduisent l'effort — d'infrastructures, d'implantations industrielles et notamment d'industries lourdes, d'équipements publics et de tout ce qui les accompagne, comme le disait mon ami Dumas : la construction de logements, la construction du réseau routier de desserte — qui est indispensable.

En tant que représentant de la Basse-Seine, je puis vous donner l'assurance que je ferai tous mes efforts, avec d'autres, pour que l'harmonieux développement de ses ports consolide l'unité de la région et assure la rentabilité des deniers publics qui pourraient y être consacrés.

Bien sûr, il faut que l'« hinterland » de la Basse-Seine soit relié aux autres zones fortes de l'intérieur. C'est la raison pour laquelle vous avez marqué notamment une préférence pour la liaison Seine-Est. Je voudrais, pour ma part, qu'on en accélère la réalisation non seulement pour la Basse-Seine, mais pour la Lorraine et l'Est de la France car c'est un moyen de faire équilibre aux influences venues du Nord, c'est-à-dire des pays du Marché commun. Celles-ci gagneraient peut-être plus facilement la région parisienne si la liaison entre l'Ouest et l'Est du bassin parisien n'était pas assurée dans un délai raisonnable. Telle est donc la première observation qu'il faut retenir.

Ma deuxième et dernière remarque concerne l'industrialisation. On l'a déjà dit ce matin et on ne manquera pas de le répéter, l'industrialisation exigera qu'on lui consacre une part importante des ressources de trésorerie et d'épargne de la France. Mais — on vous l'a indiqué aussi et vous l'avez souligné dans le rapport — un tel effort ne se fera-t-il pas au détriment des équipements collectifs ? M. Bouloche vous a dit tout à l'heure que ce serait dramatique. Il est bien certain qu'on ne saurait mobiliser l'épargne à l'infini et que vous vous trouverez devant des choix cruels.

Je voudrais ici insister sur un point. Si l'on veut mieux mobiliser l'épargne, orienter les disponibilités vers une bonne utilisation, éviter la thésaurisation dans le bas de laine, il faut reprendre l'idée de la régionalisation qui, malheureusement, a été abandonnée dans les conditions que l'on sait. Je dis « malheureusement » car elle ne devait pas, me semble-t-il, poser un problème politique.

Si l'on régionalise, on obtient : d'abord, une meilleure déconcentration administrative, que souhaite tout le monde, même les administrateurs locaux ; ensuite, une plus grande prise de conscience des responsabilités locales ; enfin, un choix plus judicieux des investissements, car les populations, représentées au sein des assemblées et organismes régionaux, peuvent choisir dès lors qu'elles savent pouvoir compter sur une enveloppe de crédits. Si celle-ci est jugée insuffisante, elle peut être accrue en recourant à l'épargne locale. On sait alors que les fonds recueillis sont destinés à des investissements locaux et rentables. Nous en avons des exemples : le pont de Tancarville, réalisé non par l'Etat mais grâce à des emprunts lancés par les collectivités locales, est aujourd'hui rentable. Pourtant, il n'était pas inscrit dans les perspectives nationales de l'aménagement du territoire. Il a été construit parce qu'il représentait un élément de progrès pour la région.

Il existe probablement d'autres cas semblables en France où les populations se sont montrées sensibles à cette notion de régionalisation et n'ont demandé qu'à s'y associer.

Je peux encore citer un exemple. Depuis quelques temps, un nouvel impôt régional est levé dans ma région. En effet, l'établissement public de la Basse-Seine, moyennant une majoration de 1 à 1,5 p. 100 des impôts départementaux, dispose d'un volume de crédits qui lui permet de constituer des réserves foncières, d'aider les collectivités locales dans leurs investissements et d'apporter ainsi un concours accru à l'action de la puissance publique sur le plan national.

Voilà une deuxième idée, monsieur le ministre, qui devrait servir de filigrane au Plan. Son application permettrait certainement de mobiliser une plus grande part des ressources nationales et d'éviter les difficultés que vous pourrez rencontrer dans le domaine des équipements publics. Je souhaite que le Gouvernement y prête attention. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Feuillard.

**M. Gaston Feuillard.** Mesdames, messieurs, améliorer les conditions de vie de l'individu, tel est en définitive le but de toute expansion économique. Il restera celui des Français au cours du VI<sup>e</sup> Plan.

Comment et en vertu de quels critères la France, qui entend poursuivre la coopération européenne, doit-elle adapter le VI<sup>e</sup> Plan aux exigences de la Communauté européenne économique, tout en s'orientant vers la recherche du plein emploi ?

Au cours du VI<sup>e</sup> Plan, vous venez de le dire, monsieur le ministre, notre effort portera particulièrement sur le secteur secondaire, le secteur industriel. Il s'agit, en effet, d'un domaine productif où notre action peut être compétitive.

A cet égard, deux préoccupations doivent animer le Gouvernement. La première est d'ordre quantitatif. Il est peu probable que l'industrialisation suffise à régler le problème de l'emploi, problème crucial pour notre jeunesse et d'autant plus grave que 2.500.000 jeunes seront lancés sur le marché du travail au cours du VI<sup>e</sup> Plan.

La seconde préoccupation est d'ordre qualitatif. Pour permettre une meilleure utilisation de cette masse de main-d'œuvre disponible, le Gouvernement entend promouvoir une politique active de formation professionnelle et de promotion sociale.

Il est hors de doute que nous devons amener les jeunes à se diriger de plus en plus vers l'industrie et à s'y fixer. Il faut reconnaître que la situation intérieure n'évolue guère dans ce sens. C'est pourquoi, en ce qui concerne l'emploi, vous avez tenu surtout à maintenir dans ce secteur un équilibre par rapport aux années précédentes. Il importera donc de veiller à l'importance de la main-d'œuvre employée dans l'industrie.

Ce résultat, je conçois qu'il puisse être acquis par une meilleure garantie de la sécurité de l'emploi. Il faut accroître la mobilité géographique en offrant à ceux qui le désirent, la possibilité de se déplacer facilement et de se rendre dans les régions où l'embauche est possible. Songeons également à la mobilité professionnelle qui doit faciliter le passage d'une entreprise à l'autre.

C'est donc par une politique active, coordonnée et concertée de formation professionnelle que ces résultats pourront être obtenus.

Je sais bien qu'un effort dans ce sens est prévu au cours du VI<sup>e</sup> Plan puisque quelque 400.000 à 500.000 personnes seront concernées par la formation professionnelle.

Monsieur le ministre, ces considérations générales exposées, je crois nécessaire d'appeler maintenant votre attention sur leur application dans les départements d'outre-mer.

J'ai l'honneur de représenter ici la Guadeloupe. Si, comme je viens de le souligner, le problème de l'emploi revêt déjà une certaine gravité dans la métropole, il est plus préoccupant encore dans les départements d'outre-mer où il tend à s'aggraver sensiblement, au point de devenir angoissant. C'est une raison de plus pour chercher à le résoudre sans tarder.

Si l'option du VI<sup>e</sup> Plan relative au développement industriel est aussi valable pour les départements d'outre-mer, il importe, dans cette optique, de développer les propres richesses de ceux-ci, lesquelles ne sont pas nécessairement les mêmes que celles de la métropole, ni les mêmes d'un département d'outre-mer à un autre.

Pour la Guadeloupe notamment, la principale richesse est le tourisme. La vocation touristique de ce département n'est en effet pas contestable. Si l'on veut, dans une certaine mesure, encourager son industrialisation, ce n'est peut-être pas tant à l'industrie puissante que vous avez évoquée, monsieur le ministre, qu'il faut penser, mais plutôt à des activités pouvant être compétitives et, en tout premier lieu, au tourisme. Celui-ci doit être mis en mesure de concurrencer les pays voisins, car n'oublions pas que nous sommes dans la région des Caraïbes, l'une des plus attirantes et des plus belles du monde.

Au tourisme s'ajoute la possibilité d'exploiter notre sous-sol. Vous le savez d'autant mieux, monsieur le ministre, que c'est grâce à vous, alors que vous étiez ministre de l'industrie, que les premiers forages ont été effectués en Guadeloupe pour la recherche d'énergie géothermique. Leur succès a été presque total : la richesse géothermique de notre sous-sol est maintenant prouvée et deux puits produisent une énergie de l'ordre de 6.000 kilowatts.

Le troisième volet de votre action dans le cadre du VI<sup>e</sup> Plan devrait être celui du développement de notre économie agricole traditionnelle et, plus particulièrement, de notre élevage pour lequel il est reconnu que les terres de la Guadeloupe ont une vocation particulière.

Ainsi, je demande au Gouvernement, dans le choix des options du VI<sup>e</sup> Plan, de retenir pour les départements d'outre-mer l'effort qui sera entrepris dans la métropole pour résoudre le problème de l'emploi et développer la formation professionnelle. En particulier, qu'il n'oublie pas de considérer que le département de la Guadeloupe a une triple vocation : touristique, agricole, axée sur nos productions traditionnelles de la banane et de la canne à sucre, mais aussi sur l'élevage ; enfin, depuis peu, énergétique.

A cette condition, nos populations pourront essayer de combler le retard qu'elles ont pris sur celles des départements métropolitains. C'est là, je le sais, monsieur le ministre, une préoccupation que vous partagez avec le Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Denvers.

**M. Albert Denvers.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, à ce point du débat, je n'aborderai qu'un seul aspect des options du VI<sup>e</sup> Plan, celui du logement.

A lui seul, il appellera de long développements, mais le temps nous est mesuré ; pourtant, il est l'un des éléments majeurs et déterminants de l'importante mutation démographique, économique et sociale que notre pays connaîtra au cours des prochaines années.

Le problème du logement — plus que celui de l'habitat — se pose avec une acuité particulière, tant sous l'angle de la quantité que sous celui de la qualité.

Le VI<sup>e</sup> Plan, tel qu'il apparaît dans le document dont nous débattons, peut-il nous laisser espérer une prise de conscience suffisante pour résoudre ce problème, et en mesure-t-on très exactement l'étendue, les caractéristiques, les conséquences ?

L'heure aurait-elle sonné de mettre en place une politique de désengagement progressif et accéléré de la puissance publique, pour le plus grand profit de je ne sais quels intérêts financiers, exclusivement recherchés pour ce qu'ils ont essentiellement de lucratif et de rémunérateur ?

Le logement doit être, selon nous, considéré comme un besoin social absolument prioritaire.

J'ajoute, après d'autres, que le droit au logement doit résulter d'une affirmation catégorique, quel que soit, par ailleurs, le contexte économique et social.

Craignons à la fois que le VI<sup>e</sup> Plan n'accorde pas cette priorité, pourtant solennellement proclamée, et ne s'écarte de la reconnaissance du droit au logement pour chaque Français, quels que soient la condition sociale et les moyens financiers de celui-ci, qui doit être à même de décider de la qualité de son habitat.

En effet, il éclate aux yeux de tous que le logement ne sera pas considéré, dans ce VI<sup>e</sup> Plan, comme un bien de civilisation à placer au premier rang des besoins des Français.

Après avoir dressé un bilan d'insuffisance — pour ne pas employer un mot plus sévère — à propos du V<sup>e</sup> Plan, nous allons inévitablement nous acheminer, et en courant, vers des résultats analogues à ceux de la période écoulée, sinon plus mauvais encore.

La croissance industrielle, impérative, placée avant et contre tous les autres objectifs, est sans doute séduisante. Mais cela nous oblige à dire aujourd'hui, de cette tribune, que le partage de ce qui reste ne peut que démentir la déclaration du Président de la République, selon laquelle, dans la politique gouvernementale, le logement doit être considéré et retenu comme « une priorité parmi les priorités ».

Tout aurait dû conduire le Gouvernement au respect de cette considération et de cette exigence pour le pays.

L'analyse, au niveau du constat, à laquelle s'est livrée la commission de l'habitation du VI<sup>e</sup> Plan, conclut obligatoirement à un échec. Cela apparaît surtout si l'on se reporte aux objectifs que s'était fixés le V<sup>e</sup> Plan.

La commission de l'habitation n'affirme-t-elle pas que « les conditions de logement des Français restent très médiocres », et ne relève-t-elle pas comme un scandale visible et intolérable les bidonvilles, les logements insalubres, les taudis de toute nature, y compris les meublés ?

Quatorze ou quinze millions de Français n'ont pas le logement décent qui devrait être le leur. Près de quatre millions d'entre eux vivent dans des conditions de surpeuplement ; de six cent mille à sept cent mille ménages vivent en cohabitation, et près de deux millions de personnes occupent des logements précaires à beaucoup d'égards.

Cependant, l'existence de ce secteur des plus mal logés ne doit pas nous faire perdre de vue le sort du plus grand nombre et justifier ainsi la réduction de l'effort général.

Au niveau des constats, la commission de l'habitation ajoute, sans doute pour que nous ne nous étonnions pas de l'acuité de la crise, que, tels qu'ils fonctionnent actuellement, les mécanismes du marché et les interventions publiques paraissent incapables d'assurer à la majorité des Français un progrès durable et suffisant de leurs conditions de logement.

Cette même commission remarque, en ce qui concerne, la solvabilité des Français, que les perspectives sont beaucoup plus sombres aujourd'hui qu'il y a cinq ans. Elle estime, en effet, que l'élévation de la part du revenu que les ménages consacrent à leur habitation a été absorbée par la hausse du prix relatif du service du logement.

Quelle conclusion tirer de ces réflexions, si ce n'est que l'aide de l'Etat, non sa contrainte, est plus nécessaire que jamais, alors que, au contraire, elle devient de plus en plus insuffisante en raison de la hausse continue des taux bancaires et des coûts de l'argent, et aussi du fait que cette aide est parfois détournée de son objectif ?

Force nous est bien de dire, et à regret, que la seule amélioration des techniques actuelles ne nous permettra pas de sortir de la crise dans laquelle nous nous trouvons.

Au niveau du diagnostic, la commission est bien obligée de reconnaître également des insuffisances. Rien ne peut incliner à l'optimisme.

Et s'il est vrai qu'« une croissance industrielle rapide ne saurait s'accompagner d'un niveau médiocre dans l'activité et la productivité de l'industrie du bâtiment », nous pouvons cependant considérer que cette croissance économique n'est pas due forcément, en matière de logement, à l'économie de marché.

L'affirmation de la commission selon laquelle la principale raison des difficultés que nous éprouvons pour résoudre la crise du logement tient au fait que nous ne sommes pas parvenus à placer le secteur du logement dans une économie de marché, nous paraît osée et abusive.

Nous sommes, quant à nous, entièrement convaincus que, pour l'heure, cet effort est vain — les faits, d'ailleurs, sont là pour le prouver — et qu'il le restera aussi longtemps que se prolongera la situation de pénurie.

Le logement n'est pas un objet de consommation courante. Il n'est pas mobile, car la technologie ne le permet pas ; il n'est pas fongible, il n'est pas accessible, sur le marché financier, à la plupart des demandeurs. Il est lié à un « environnement », à une infrastructure, à des équipements collectifs, car il doit contribuer à l'organisation et à l'animation de la vie des hommes.

Nous affirmons que ce n'est pas l'économie de marché, qui fait appel à la seule rentabilité et au profit, qui permet de résoudre une crise sociale.

L'action de tout gouvernement ne doit pas être en contradiction avec ses options. Faut-il que l'Etat ne prenne en charge que les secteurs incertains, abandonnant ainsi au secteur privé le profit de l'économie de marché ? S'agissant du logement, le Gouvernement ne doit pas se décharger de ses responsabilités, et cela d'autant moins qu'une importante fraction de la population a encore besoin de protection et d'aide, car ses moyens et ses revenus sont insuffisants pour faire face aux lourdes charges qu'elle doit supporter pour pouvoir se loger.

Nous pensons que le fait de placer le secteur du logement, essentiellement et sans mesure, dans l'économie de marché, ne ferait qu'ajouter le désordre urbain au désordre social, ce qui est d'ailleurs le cas dans de nombreuses villes américaines ou japonaises. C'est aussi préparer un urbanisme de ségrégation et de ghetto, en fonction des revenus, de l'âge, de la race et de l'importance des familles.

Mes chers collègues, quelles sont les principales victimes de la crise du logement ? Ce sont les plus modestes, ceux qui fondent un foyer, ceux dont les revenus sont les plus réduits. Leurs besoins représentent au total, dans notre pays, au moins 60 p. 100 de l'ensemble.

Selon nous, et aussi longtemps que la crise sévira, le logement devra échapper aux impératifs du profit et de la stricte rentabilité des capitaux engagés.

Quant aux remèdes que suggèrent les auteurs du VI<sup>e</sup> Plan, ils sont à peine différents de ceux du plan précédent et ne sont que de surface. Si des efforts doivent être consentis au niveau de la productivité, ils n'en seront pas moins insuffisants, car c'est à une action en profondeur, simultanée, sur toutes les composantes du coût final qu'il faut recourir.

D'abord, la charge foncière doit faire l'objet d'une action énergique.

Nous demandons que le Gouvernement aille au-delà des propositions de la commission de l'habitation. Avec l'application intégrale de la loi foncière qui a été votée il y a trois ans, nous réclamons des moyens plus efficaces de préhensions des sols à bâtir.

Le Gouvernement ne doit pas se dissimuler que, même s'il a la volonté politique de mettre fin à la crise du logement, il sera obligé, un jour, de prendre des mesures concrètes, telle la municipalisation des terrains nécessaires à la mise en œuvre de tous les logements pour satisfaire les besoins.

La fiscalité, même spécifique, ne saurait être la panacée ; elle ne constituerait jamais une solution assez efficace puisque, a priori, nul ne souhaite son alourdissement.

Ensuite, il importe d'exercer une action sur les coûts techniques de la construction.

Certes, il faut encourager la productivité par tous les moyens possibles, mais nous craignons qu'elle ne soit souvent que de peu d'effet, en raison de la hausse des salaires, laquelle est nécessairement continue et, parfois, rapide et forte.

Même de ce point de vue, l'existence d'un secteur public de la construction est donc indispensable.

Enfin, il faut agir sur les frais annexes et tendre à une rationalisation toujours plus grande de l'organisation, de la réglementation et de la rémunération.

Mes chers collègues, cet examen de la politique du logement fait clairement apparaître que, à moins que ne surviennent des éléments nouveaux et des réformes profondes, les objectifs — modestes au demeurant — qu'entendent s'assigner les auteurs du VI<sup>e</sup> Plan ne seront pas atteints, ni quantitativement, ni qualitativement.

L'hypothèse d'un programme annuel de 600.000 logements, la seule qui soit valable et compatible avec les « nécessités d'une croissance équilibrée », permettrait le renouvellement plus rapide du patrimoine immobilier ancien.

Elle n'a pas été retenue, en raison, nous a-t-on dit, des conséquences qu'elle aurait sur les finances publiques, lesquelles supporteraient la presque totalité de l'effort.

Cela signifie, en clair, que le logement dit social risque d'être le plus sacrifié.

Sur le plan qualitatif, le rapport de la commission de l'habitation du VI<sup>e</sup> Plan déclare : « Il n'est pas possible, au stade des options, de définir la structure souhaitable du programme global ».

Pourtant, les auteurs de ce rapport auraient gagné à tenter dès à présent, d'une part, de connaître aussi exactement que possible la réalité des revenus des ménages et, d'autre part, de déterminer le pourcentage des ressources susceptibles d'être affectées au logement.

Dans ces conditions, comment définir une politique du logement ?

En d'autres termes, faute de vouloir, sinon de pouvoir poser le problème à partir de ses véritables données — de quelles sommes les Français peuvent-ils disposer réellement pour se loger ? — les auteurs du VI<sup>e</sup> Plan ne sauraient dire qu'ils ont choisi de loger d'abord les plus défavorisés. Cette préoccupation est pourtant fondamentale pour l'élaboration d'une politique sérieuse en matière d'habitat.

En dépit de la définition de certains objectifs, nous ne percevons pas, chez les auteurs du Plan, une volonté de novation quant aux moyens à mettre en œuvre, soit à moyen terme, soit même à long terme.

On nous dit que la répartition des aides publiques sera plus efficace. C'est bien, mais rien, n'indique quels seront le montant et le mécanisme de ces aides.

On affirme encore que l'étape décisive de la politique de l'habitat sera caractérisée par un effort de solvabilisation de la demande. L'hypothèse d'un accroissement appréciable de la part affectée aux revenus salariaux dans la répartition des ressources nationales étant exclue, on ne voit pas comment la demande solvable pourrait être sensiblement accrue.

Quant à la « restauration progressive des mécanismes du marché », elle apparaît naturellement inapplicable aux logements neufs destinés aux catégories sociales les plus défavorisées.

En réalité, dans la mesure où, indépendamment de toute autre considération d'ordre philosophique ou politique, les pouvoirs publics entendent s'attaquer à résoudre le problème du logement, ils ne sauraient, sans risque, négliger de prendre en considération certaines données, au demeurant parfaitement connues. Certes, ce choix devrait conduire à des révisions décevantes.

Il nous paraît en effet indispensable, dans tous les cas, pour mener à bien une politique réaliste du logement, de ramener à un niveau raisonnable le rapport d'équilibre entre le prix final du logement et le revenu du ménage.

Il serait facile de se voiler la face et de déclarer que ce n'est pas possible. Mais alors, comment pourrait-on, dans le même temps, proclamer sa détermination de venir à bout de la crise du logement, dont chacun sait qu'elle sévit durement et tragiquement, surtout dans la région parisienne mais aussi dans presque tous les grands centres urbains de ce pays ?

C'est là que réside le choix fondamental. Aucun gouvernement, quel qu'il soit, ne pourra l'échapper.

Alors, mesdames, messieurs, il manque au rapport sur les principales options du VI<sup>e</sup> Plan la volonté délibérée d'aller jusqu'à l'effort maximum de l'État pour permettre à des millions de Français de se loger décemment. Il ne saurait en être autrement tant que les revenus moyens des ménages resteront à leur niveau actuel.

Ne pas en convenir et ne pas agir serait aggraver encore dangereusement une situation dont nul ne peut nier qu'elle est inquiétante, voire dramatique.

Au moment où, comme le souligne le rapport de la commission des villes, l'urbanisation s'accélère, les tensions urbaines atteignent un niveau tel que la maîtrise de leur évolution est un des problèmes politiques majeurs pour notre société. L'aménagement du cadre de vie est donc une exigence de civilisation.

C'est à l'occasion de l'achèvement d'un plan et de la préparation d'un nouveau plan que l'on établit des bilans, que l'on trace des perspectives. Puisseons-nous, ensemble, en tirer les conclusions et définir la ligne d'action future de la politique du logement !

Les hommes de bonne volonté que nous sommes, « ou que nous voulons être », ont aujourd'hui le devoir de s'interroger. Pour notre part, c'est ce à quoi nous nous sommes employés.

En conscience, mes chers collègues, en ce qui concerne le logement, synonyme d'un peu plus d'humanisme et de bonheur, nous sommes obligés de dire tout net et très haut nos craintes et nos inquiétudes, et par là, forcément, notre désaccord sur les options générales du VI<sup>e</sup> Plan. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Antoine Caill.

**M. Antoine Caill.** Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le VI<sup>e</sup> Plan doit déterminer d'une manière profonde et durable l'avenir de la France et — comme le souhaite M. le Président

de la République — marquer la volonté de notre pays de ne pas se résigner à la médiocrité, mais présenter avant tout un caractère humain.

Je limiterai mes observations aux seuls problèmes de la famille et notamment des familles nombreuses.

Si nous voulons que les efforts que nous tentons aujourd'hui pour équiper notre pays portent leurs fruits, il faut tout faire pour arrêter la baisse de la natalité que nous constatons actuellement. La politique à suivre doit donc tendre à permettre aux chefs de familles nombreuses d'assurer au foyer tout ce qui est nécessaire à l'épanouissement tant moral que matériel de leurs enfants.

La nation doit aux mères de famille un juste salaire pour tout ce qu'elles apportent aux enfants. Leurs tâches journalières font qu'elles contribuent, comme nous tous, à la vie du pays. Leurs occupations multiples justifient une équitable rémunération. Nombre d'entre elles pourraient alors se consacrer mieux à leurs foyers au lieu de regagner chaque jour, loin de leur domicile, soit l'usine soit le bureau. Et s'il est vrai que la France est de tous les pays d'Europe celui dont le régime des prestations familiales est le plus généreux, il n'est pas normal que, par le jeu du glissement, l'excédent des caisses d'allocations familiales, soit 6.500 millions de francs, échappe aux familles pour servir au paiement d'autres prestations.

Chacun se rend compte que, pour s'intégrer pleinement dans la nouvelle société, les familles nombreuses plus que toutes autres, faute de ressources suffisantes, se heurteront à de multiples obstacles. La politique que nous devons suivre en la matière ne doit pas s'inspirer de la charité ; elle doit avoir pour but d'accorder aux familles une aide substantielle non assimilable à un revenu.

Sur le plan de la fiscalité, le chef d'une famille de trois, quatre, cinq enfants et plus ayant un salaire décent ne doit pas être pénalisé par la prise en compte, dans le calcul de l'impôt des sommes qu'il perçoit au titre des allocations familiales. Il ne résulterait pas, d'ailleurs, de cette prise en compte un sensible accroissement des recettes de l'État. En effet, selon les statistiques, on compte en France plus de douze millions de foyers où vivent des enfants de moins de dix-sept ans ; mais le nombre des familles de trois enfants ne s'élève qu'à 952.000 et celui des familles de cinq enfants à 186.000, tandis que l'on dénombre plus de 8.400.000 familles sans enfants ou avec un seul enfant. De plus, chaque enfant étant un consommateur, ses parents versent pour lui une large part d'impôts indirects.

Parmi les difficultés matérielles que doivent surmonter les chefs de familles nombreuses se trouvent celles du logement. Je sais que le Gouvernement est conscient de ce grave problème et que de grandes réformes sont en cours à cet égard. Mais que d'obstacles les parents doivent-ils franchir pour trouver à loger convenablement leur famille !

La volonté de progrès, les besoins de la culture, qui caractérisent notre société, exigent que les enfants puissent trouver leur plein épanouissement au sein du foyer. Trop de familles souffrent de l'étroitesse du logement où elles sont installées.

Il importe que des prêts suffisants, à long terme et à taux réduits, soient accordés rapidement et sans difficulté. En 1970, 400.000 mariages environ seront célébrés en France. Or, le nombre des logements dont la construction est prévue pour cette même année, résidences secondaires comprises, sera à peine supérieur à ce chiffre.

Je tiens cependant à souligner l'effort accompli par M. le ministre de l'équipement en faveur de la construction de maisons individuelles à des prix raisonnables. Il convient d'accentuer encore cet effort, pour sauvegarder l'avenir de notre jeunesse.

Toujours à propos de la famille, j'évoquerai deux autres problèmes qui méritent de votre part, monsieur le ministre, des réponses particulières.

En faveur des foyers où la femme est chef de famille, il faut prévoir le versement d'une allocation spéciale pour les enfants et modifier les textes législatifs qui régissent l'octroi des pensions alimentaires.

Dans les foyers au sein desquels vivent des enfants handicapés, si l'aide matérielle est une bonne chose, il importe surtout que les familles disposent des établissements spécialisés qui permettront à ces enfants de s'épanouir au maximum, de retrouver des conditions de vie normale et de s'insérer dans la société.

Pour conclure, j'estime que tout ce qui sera fait en faveur de la famille sera en fin de compte bénéfique à tous les Français.

**M. Jacques Cressard.** Très bien !

**M. Antoine Caill.** On se penche, à présent, avec une sollicitude bien méritée, sur le sort des personnes âgées.

L'effort souhaité et entrepris en leur faveur n'est réalisable que grâce au budget de la nation, lequel est essentiellement alimenté par la partie active de la population.

Si rien ne vient freiner la dénatalité actuelle, les adultes d'aujourd'hui constitueront dans quelques années une masse de retraités dont la charge sera difficilement supportée par une population active réduite en pourcentage.

En partie à cause de sa forte natalité, notre pays se range parmi les grandes nations. Le général de Gaulle jugeait indispensable que la population de la France atteigne 80 millions d'habitants, chiffre nécessaire à sa survie comme à l'équilibre du monde. Une baisse de natalité est amorcée. Il faut donc, monsieur le ministre, adopter une politique résolument nataliste. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Hauret.

**M. Robert Hauret.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, des deux cent cinquante pages du rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan, je retiens notamment ceci :

« Le Plan doit être l'affirmation d'une ambition nationale. La France ne peut pas se résigner à la médiocrité ».

Cette affirmation — que j'approuve — justifiera les quelques remarques que j'entends présenter.

Tout d'abord, au sujet de l'aménagement du territoire, je note que l'aménagement de la façade atlantique de notre pays semble systématiquement négligé dans ce rapport. Et combien est inquiétante une phrase comme celle-ci :

« Une bonne partie du développement se localisera spontanément dans les régions fortement industrialisées où les densités démographiques sont élevées : région parisienne, région de la Seine, Rhône-Alpes, Nord. »

On lit, d'autre part, que la volonté de diffusion du développement à l'ensemble du territoire impliquera un effort de concentration préalable des aides et des investissements dans les villes moyennes de 50.000 à 200.000 habitants, qui sont appelées « foyers d'activité ».

En clair, cette option signifie que le développement industriel est escompté dans les régions déjà bien dotées. Je demande alors à quel sert le Plan pour les régions défavorisées qui attendent de ce Plan — ambition nationale — les moyens de sortir de la médiocrité.

Alors qu'on incite, avec juste raison, notre opinion publique à se passionner pour les problèmes de l'environnement et de l'amélioration du mode de vie, les options proposées ne nous offrent que la perspective de concentrations urbaines déplorables qui, d'ailleurs, coûteront fort cher à la collectivité.

Les diverses améliorations enregistrées au cours de la réalisation des plans précédents dans la région des pays de Loire sont encore malheureusement insuffisantes malgré les atouts que possède cette région : sa forte démographie et la jeunesse de sa population — la tranche d'âge de quinze à vingt-cinq ans représentait, lors du dernier recensement, 16,8 p. 100 de la population totale — une agriculture importante en pleine évolution qui occupe 29 p. 100 de la population active.

A ce sujet, monsieur le ministre, j'aimerais que le Gouvernement revise dans les délais les plus brefs la carte des zones de rénovation rurale.

Cette région s'organise autour de l'axe Saint-Nazaire—Nantes, métropole d'équilibre. Elle comprend quelques villes importantes — Angers ou Le Mans — mais la Vendée ne comporte pas même une ville de 50.000 habitants. Néanmoins, La Rochesur-Yon et Cholet, bien que n'atteignant pas cette population, sont des foyers d'activité intense et des pôles d'attraction pour la population environnante.

Tel est le tissu d'une région que l'on voudrait laisser à l'écart, sous prétexte qu'elle ne présente pas les concentrations urbaines nécessaires, mais qui n'entend pas rester un simple réservoir de main-d'œuvre. Il convient donc de faire jouer la solidarité nationale — ce qui, au demeurant, serait conforme aux options du Plan — en faveur de cette partie de la façade atlantique dont l'important port de Nantes et l'estuaire de la Loire permettent l'ouverture de l'Europe à l'Ouest, qu'on ne doit pas plus négliger que l'Est avec le Rhône et le Rhin.

Je vous demande très instamment, monsieur le ministre, de donner les directives nécessaires pour que le VI<sup>e</sup> Plan reconnaisse la vocation de cette région à recevoir les industries de pointe qui seules sont capables de jouer un rôle d'entraînement, d'abord la pétrochimie, qui y connaît d'ailleurs un début d'implantation puis la sidérurgie.

Four que cette implantation puisse bénéficier, en raison des retombées industrielles qu'elle suppose, à l'ensemble de la région, et non seulement à Nantes et à Saint-Nazaire, un effort soutenu doit être entrepris en faveur des infrastructures autoroutières ainsi que de la construction de ponts sur la Loire.

L'autoroute Saint-Nazaire—Nantes—Angers doit absolument être prolongée vers Tours pour rejoindre le réseau d'autoroutes déjà prévu et par la suite atteindre Lyon et la Suisse.

En matière d'aide, je voudrais que des assurances soient données aux villes petites et moyennes situées en zone rurale et qui n'atteignent pas le seuil fatidique de 50.000 habitants.

Je me permets de vous rappeler, monsieur le ministre, les préoccupations des représentants de l'arrondissement de Saumur — et ce n'est pas M. le rapporteur général qui me démentira — seul arrondissement de Maine-et-Loire à ne pas être classé en zone C. Si cette situation devait se prolonger, elle découragerait les implantations industrielles qui sont déjà fort rares dans cette région, qui en a pourtant grand besoin.

Sur ce point encore, monsieur le ministre, vu l'urgence, je vous demande très instamment de nous donner les apaisements nécessaires.

Ma seconde remarque portera sur l'absence dans le rapport de toute référence à un problème cependant capital concernant les transports : la liaison entre le futur grand aéroport de Roissy et Paris. L'expérience malheureuse d'Orly aurait dû porter ses fruits !

Le problème comporte des aspects, commercial, technique et administratif.

Aspect commercial, d'abord. Le développement attendu du transport aérien international, mentionné dans les options du Plan, sera marqué au cours de la prochaine décennie par l'apparition d'avions géants — ils commencent à voler — par celle des avions supersoniques et surtout par l'augmentation massive du nombre des passagers et des touristes.

Commercialement, Paris est bien placée et son rôle de porte de l'Europe pour les passagers étrangers ira en se renforçant, à condition, d'une part, que la durée du transport entre Roissy et Paris ne soit pas disproportionnée par rapport à celle du voyage que les passagers doivent accomplir et, d'autre part, que soit organisé un mode de transport de masse entre Roissy et Paris.

Cette affaire d'intérêt national qui pose une question d'ordre technique n'est absolument pas abordée dans l'important rapport sur les options du Plan. Quel mode de transport choisir ?

Pour parler net, il ne faut pas hésiter à proclamer que le choix exclusif de la route relève de l'illusion la plus dangereuse. L'autoroute du Nord sera très vite saturée, du fait de l'existence de cet aéroport, des populations qui viendront vivre à proximité et des employés qui y travailleront.

La seule solution raisonnable paraît être celle du rail, qu'elle soit classique ou de type nouveau, tel l'aérolin. Mais, pour rendre le réseau rentable, il convient évidemment de ne pas prévoir une liaison unique Paris—aéroport ; au contraire, cette liaison doit s'insérer dans un ensemble beaucoup plus vaste.

D'où un troisième aspect du problème, l'aspect administratif.

A cet égard, on critique beaucoup l'engorgement autour d'Orly. On a parfois tendance à en rejeter la responsabilité sur les autorités de l'aéroport. En fait, la responsabilité en incombe aux autorités de tutelle — ministère des transports, ministère de l'équipement et district de la région parisienne — qui n'ont pas su prévoir les mesures nécessaires à l'époque.

Avec Orly, les responsables ont été débordés par les événements, puisque l'équipement de l'aéroport a dû être considérablement augmenté. Cette expérience rendrait sans excuse le renouvellement d'une pareille imprévision pour Roissy. Or le silence du Plan à cet égard est inquiétant. Je vous demande, monsieur le ministre, de donner à vos services chargés de ces problèmes les directives nécessaires.

Ma troisième et dernière remarque est relative à l'importance des échanges extérieurs et, surtout, à la nécessité d'équilibrer ceux-ci de manière à permettre la constitution d'une réserve de devises.

Or le secteur énergétique constitue l'un de ceux où cet équilibre est pratiquement impossible à réaliser pour les raisons que chacun connaît. Même si la production de charbon n'était pas volontairement réduite, un important déficit demeurerait. Selon les estimations du Plan, en 1975, la France devra couvrir par des importations 80 p. 100 de ses besoins énergétiques, le pétrole représentant à lui seul plus de deux tiers de ces besoins.

Il est étonnant, dans ces conditions, que le texte des options ne mentionne pas le problème grave que pose le paiement de ces importations. En 1969, d'après les chiffres des comptes de la nation, la France a importé pour près de 9 milliards de francs de gaz naturel et de produits pétroliers, mais elle n'a exporté que pour 1.900 millions de francs de produits pétroliers, soit un solde déficitaire important qui, pour les échanges avec les pays hors zone franc, peut être évalué à 4.500 millions de francs environ.

L'examen de ces chiffres est de nature à inspirer deux réflexions.

La première est qu'il faut s'efforcer de se procurer du pétrole dans les pays vers lesquels nous sommes en mesure d'exporter des biens, afin d'équilibrer nos achats, ce qui revient à dire que la politique menée par le groupe national Elf-Erap,

consistant à remplacer le système des concessions, devenu à la fois dangereux et précaire en raison de l'évolution des pays producteurs de pétrole, par le système des contrats d'association, doit être poursuivie et encouragée.

J'aurais aimé que mention en soit faite dans le rapport sur les options du Plan, précisément au moment où l'Algérie, l'un des pays qui nous approvisionnent, vient de nationaliser, lors des dernières quarante-huit heures, toutes les sociétés pétrolières, sauf les françaises.

La seconde réflexion est qu'il convient d'être attentif à l'évolution du prix du pétrole brut.

On sait que le critère de la rentabilité des filières nucléaires est établi par référence au prix du fuel. Or les conditions de fixation de ce prix échappent totalement à la France. Il y a pourtant là un facteur de nature à limiter la volonté d'indépendance nationale exprimée dans le Plan. Je me permets donc, monsieur le ministre, de vous soumettre cette remarque.

En tout cas, je vous remercie monsieur le ministre, de donner à vos services des directives nécessaires pour qu'il soit tenu compte dans l'élaboration du Plan des diverses observations que je viens de présenter au sujet de ces trois problèmes. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Delelis.

**M. André Delelis.** Monsieur le ministre, s'il est un secteur où les prévisions du V<sup>e</sup> Plan ont été largement dépassées, c'est bien celui des réductions de la production énergétique.

C'est ainsi que l'industrie charbonnière est tombée de régression en liquidation, puis en débandade. Vous n'avez jamais su définir ni faire connaître une politique cohérente et prévoyante de l'énergie, mais vous n'avez jamais manqué de mettre le charbon en accusation.

Aujourd'hui, la conjoncture économique internationale vous rappelle aux réalités et une voix autorisée vient de s'élever pour lancer un solennel avertissement. C'est celle de M. Gardent, directeur général des Charbonnages de France, qui, vous le savez, a déclaré, il y a quelques jours :

« Beaucoup pensaient, malgré nos avis, que l'abondance d'énergie, que les sources nouvelles permettraient de se débarrasser de l'extraction charbonnière qui constituait une charge financière trop lourde. Depuis, les tendances se sont renversées, sont apparues des difficultés d'approvisionnement et du même coup des tensions sur les prix, y compris sur le fuel-oil et même sur le gaz naturel. L'écart entre l'offre et la demande ne cesse de s'élargir. Alors que les besoins annuels de charbon en Europe se maintiennent autour de 205 millions de tonnes, la production s'est réduite à 185 millions de tonnes en 1969. Et la régression se poursuit. On ne dépassera probablement pas 165 millions de tonnes en 1970. L'équilibre, jusqu'ici maintenu grâce aux stocks existants, ne pourra plus être réalisé. Il s'avère, de plus, que les Etats-Unis ne pourront fournir à l'Europe les 300.000 tonnes prévues de charbon par an... Il faudra, ou bien payer le coke à son prix de revient réel, tant en Europe qu'aux Etats-Unis, ou bien accepter d'en manquer... Il y aurait lieu de procéder à une révision des programmes de fermeture de puits en cours... Nous avons bien une politique agricole. Or une politique énergétique est au moins aussi nécessaire, si elle n'est pas déterminante pour l'avenir des sociétés modernes. »

J'ajoute qu'avant de définir une politique européenne de l'énergie encore faudrait-il en avoir une sur le plan national.

Voilà en tout cas une déclaration très nette d'un spécialiste dont personne ne conteste l'autorité. Voici aussi qui remet en cause les options du VI<sup>e</sup> Plan quand on lit dans le rapport : « La régression de la production sera poursuivie activement ». A moins que vous ne refusiez d'écouter M. Gardent, comme vous avez ignoré tous nos avertissements, depuis plusieurs années.

C'est ainsi que, le 13 mai dernier, j'avais l'occasion, à cette même tribune, de vous demander : « Etes-vous certain qu'un jour le pays ne regrettera pas d'avoir fermé ses puits de mine ? En sacrifiant un produit énergétique national, notre pays ne se met-il pas à la merci des autres nations ? Peut-on avoir une politique de l'énergie différente de la politique étrangère pratiquée ? »

En 1966, M. Yvon Morandat déclarait à Mazingarbe, devant le général de Gaulle, alors président de la République, que « la France ne pouvait pratiquer une politique d'indépendance nationale tout en dépendant strictement des autres pays sur le plan de ses ressources énergétiques ». Cet avertissement n'a pas été entendu, car votre rapport précise que « l'importation couvrira les trois quarts des besoins » au cours du VI<sup>e</sup> Plan.

Les fluctuations du marché international et les poussées de fièvre sur le plan de la politique mondiale feront donc peser de plus en plus de menaces sur notre économie. Les trusts du pétrole manipuleront les prix à leur guise lorsqu'ils auront conquis le marché.

On dit, par ailleurs, que les pays arabes se font de plus en plus exigeants, et leur instabilité politique est bien connue. Le gaz de Hollande, dont on dit déjà qu'il est cher, pourra encherir encore, et, demain, le gaz de l'Union soviétique envahira l'Europe.

En attendant, les conseils de M. Gardent seront-ils entendus ? « Plutôt, dit-il, que de subventionner les charbonnages qui subventionnent à leur tour indirectement la sidérurgie, faisons payer le charbon à coke au prix coûtant aux sidérurgistes et passons des contrats à long terme ».

Car il est scandaleux que les charbonnages soient obligés de vendre leur coke à un prix inférieur au prix de revient, ce qui constitue un cadeau de plusieurs centaines de millions de francs par an fait au capitalisme par un organisme nationalisé.

Il est urgent également de revoir les plans de production des houillères et de reviser le seuil de rentabilité des puits dont le gisement est valable. Faute de quoi nous pourrions regretter amèrement d'avoir suivi les prévisions de votre VI<sup>e</sup> Plan.

Le groupe socialiste n'est pas attaché « au charbon pour le charbon » et à n'importe quel prix ; mais, comme le disait très justement notre collègue Henri Darras en novembre dernier, « il est permis de penser que les conditions du marché de l'énergie peuvent évoluer et nous faire regretter l'abandon brutal de notre production charbonnière nationale ».

Cela est d'autant plus vrai que la production de l'énergie nucléaire n'est pas pour demain si l'on en juge par l'inquiétude qui règne dans les milieux intéressés à la suite des échecs enregistrés jusqu'à présent, en dépit des lourdes dépenses publiques qui ont été engagées dans ce domaine.

Par ailleurs, l'industrie chimique a besoin d'être relancée par l'installation d'usines de *steam-cracking* — vapo-craquage — qui lui fourniraient, en grande quantité et à bas prix, les matières premières nécessaires à son développement, lui permettant de faire face à la concurrence européenne toute proche, nos voisins étant à cet égard mieux équipés que nous.

Enfin, des mesures urgentes s'imposent en faveur des régions atteintes par l'évolution économique que vous avez imposée : les jeunes réclament des emplois nombreux et de qualité, et les élus sont inquiets quant à l'avenir de secteurs qui mériteraient plus d'attention de votre part. Mettra-t-on fin à l'imprévoyance et à l'improvisation ?

Le VI<sup>e</sup> Plan n'apaise pas nos craintes et nous risquons, à nouveau, de ne pas être entendus. Au moins aurez-vous été, une fois de plus, prévenu de l'impatience des populations que nous représentons ici. (Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Fontaine.

**M. Jean Fontaine.** Monsieur le ministre, ce débat sur les principales options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan, fournit l'occasion, comme l'a dit M. le Premier ministre à cette tribune, de reposer le problème de notre développement et, par là même, de définir le cadre et le type de société que nous souhaitons pour nos compatriotes.

Vous n'en voudrez pas à un parlementaire d'outre-mer de vous parler plus spécialement de son île lointaine, d'autant que, dans les rapports des commissions par ailleurs excellents, comme dans les déclarations ministérielles, nous avons en vain cherché des références à notre situation particulière. Peut-être cela tient-il au fait que vous nous considérez comme définitivement intégrés dans la métropole, ce dont nous nous réjouissons, ou bien — et c'est ce que je redoute — que nous sommes considérés comme des citoyens à part au regard de votre administration.

Quoi qu'il en soit, comme il ne suffit pas d'espérer pour entreprendre, nous tenons à vous faire connaître nos préoccupations en souhaitant provoquer un choc salutaire, une prise de conscience.

Ce débat, il est possible de l'aborder sous deux formes. Il y a ce que j'appellerai la forme démagogique, qui consiste à dresser un catalogue invertébré des besoins et des remèdes que nous souhaitons. Cela n'est ni nécessaire ni utile, parce qu'exagéré. Je souhaite plutôt employer une méthode que je qualifierai de pédagogique et didactique.

Didactique d'abord, car il importe que notre population soit informée de ce que vous entendez faire pour elle. Il est en effet inconcevable et même dangereux qu'un développement matériel s'opère dans l'incompréhension ou l'indifférence de la population, qui ne jugerait pas à leur juste valeur les efforts visant à créer une société meilleure ou qui n'y participerait pas.

A cet égard, je regrette que les options du VI<sup>e</sup> Plan n'aient pas fait l'objet d'un débat au conseil général de mon département, car la population aurait été alertée et se serait sentie concernée. Comprenez donc mon amertume et dites-vous bien qu'il ne saurait y avoir de développement véritable sans une participation active et convaincue de tous les membres de la communauté.

Du point de vue pédagogique, il importe avant tout de définir le cadre dans lequel nous entendons poser le problème, et ce cadre est celui de la France. Mais il faut qu'on le dise, avec une détermination qui soit sans appel. Nous tenons à être des Français à part entière, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs. Si, sur le plan économique, quelques aménagements sont souhaitables du fait de notre spécificité, sur le plan social et juridique il n'y a aucune raison de faire deux poids deux mesures. Nous réclamons le même sort que pour nos homologues de la métropole. Voilà pour le cadre.

J'en viens à la situation particulière de mon département.

Je ne partage pas entièrement l'euphorie manifestée par M. le rapporteur général à l'égard des départements d'outre-mer. En effet, les crédits n'ont pas suivi les prévisions, et si, globalement, on peut dire que le V<sup>e</sup> Plan a été exécuté à 80 p. 100 ponctuellement ce n'est pas vrai. Les crédits du F. I. D. O. M. n'ont pas suivi, les dotations budgétaires de la caisse centrale de coopération économique sont inchangées depuis trois ans. Or, depuis, il y a eu la dévaluation, l'érosion monétaire, qui se son<sup>t</sup> radicalement atténuées par une diminution du pouvoir d'achat des consommateurs.

S'agissant des réformes foncières, la S. A. F. E. R. a certes fait de belles choses, elle a acquis d'énormes domaines. Mais je ne suis pas toujours d'accord sur les motivations de ses actions. C'est ainsi que, lorsque s'opèrent des concentrations d'usines — qui sont dans le principe techniquement valables — nous ne pouvons plus appréhender le foncier parce que la S. A. F. E. R. n'a plus besoin de terrains et ne veut plus intervenir faute de crédits disponibles. Or une restructuration foncière s'impose.

N'oubliez pas, monsieur le ministre, que chez nous 8 p. 100 seulement des exploitants agricoles sont propriétaires et que les autres sont de petits colons ou de petits planteurs. C'est inadmissible. La S. A. F. E. R. doit avoir les moyens de réaliser cette restructuration foncière qui est indispensable.

Sur le plan touristique, rien non plus n'a été fait. Pendant la période d'exécution du V<sup>e</sup> Plan, vingt-cinq chambres d'hôtel ont été construites en tout et pour tout.

Concernant les transferts publics, nous reconnaissons que c'est et que cela restera le moteur indispensable de notre économie. Mais, contrairement à ce que pense M. le rapporteur général, il importe que ces transferts ne régressent pas, car le moindre coup de frein équivaldrait chez nous à une catastrophe.

En revanche, il faudrait que ces transferts soient plus judicieux et bénéficient aux catégories de population qui en ont le plus besoin. Il est significatif de constater que ces transferts augmentent régulièrement de 14 p. 100 chaque année mais que le produit par habitant n'augmente que de 2 p. 100. Cette situation est dramatique. Les modalités de distribution se sont révélées mauvaises à l'usage et les crédits publics ne vont pas à ceux qui en ont le plus besoin. Certes, le niveau de vie général s'est élevé mais l'écart entre les différentes catégories socio-professionnelles est encore beaucoup trop important.

Nos problèmes, vous les connaissez, monsieur le ministre.

C'est d'abord une démographie explosive : nous en sommes à 437.000 habitants. Les demandes d'emploi sont de plus en plus nombreuses. A la Réunion, un actif fait vivre cinq personnes. C'est dire si la demande d'emploi est agressive.

Il convient, à l'occasion de ce Plan, de tenter de substituer à une économie d'assistance une économie de production. Il faut donc modérer le développement démographique, c'est-à-dire encourager le planning familial. Les débus sont prometteurs puisque, en quatre mois, la moyenne statistique accuse huit cents naissances de moins, bien que la population se soit accrue.

Il faut appliquer une politique humaine de migration qui permette aux migrants de revenir au pays. Si, pour une raison quelconque, ils ne s'adaptent pas dans la métropole, il faut qu'ils puissent retrouver leur environnement.

Il faut également créer des emplois et, pour cela, favoriser de préférence les industries de main-d'œuvre. On nous reproche de n'avoir pas de matières premières. Mais le Japon en a-t-il ? Et la sidérurgie de Dunkerque ne traite-t-elle pas des matières premières qui proviennent de 4.000 kilomètres ?

Il est possible d'implanter chez nous des industries. Mais il faut le vouloir et, d'abord, créer cette mentalité industrielle, que le Français n'a pas, et nous sommes bien Français à cet égard !

Il faut aussi susciter une confiance qui n'existe pas. Nous nous demandons toujours si la France acceptera ou non de nous inclure plus intimement dans son environnement. Que la confiance règne et des industries s'installeront chez nous.

Il faut assurer un développement équilibré de l'enseignement, en commençant par la base, c'est-à-dire par l'école maternelle, car nous employons un patois qui ne favorise pas la communication intellectuelle et orale. Il faut donc que nos enfants

acquière cette faculté de communication dès l'école maternelle, sans pour autant négliger les collèges d'enseignement secondaire.

Il faut aussi envisager l'expansion et la modernisation de notre agriculture, en tenant compte du fait que nous devons être intégrés dans le Marché commun.

Il faut enfin appliquer chez nous une politique des revenus et des prix, afin de réduire l'écart trop important qui existe entre les revenus des différentes catégories socio-professionnelles. Les structures commerciales sont archaïques et il faut les revoir.

Pour terminer, j'insiste sur le fait que, dans un pays en voie de développement, le social est prioritaire et qu'il ne saurait être question de faire de l'économie aux dépens de l'homme. Il faut faire humainement ce qui est techniquement souhaitable. M. le Premier ministre l'a dit, le Plan doit constituer un ensemble de moyens techniques pour des solutions humaines.

Voilà le vœu sincère et ardent que je formule, en espérant, monsieur le ministre, que vous l'entendrez et que vous nous aiderez dans notre développement. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Duroméa.

M. André Duroméa. Monsieur le ministre, c'est sur un aspect particulier du rapport sur les options du VI<sup>e</sup> Plan que portera mon intervention. Il s'agit, en effet, de la définition d'une politique nationale du logement, problème qui, à lui seul, mériterait un large débat. Malheureusement, le temps qui nous est imparti est tellement limité que je dois me borner à quelques observations.

Dans son rapport, le Gouvernement indique que la construction de logement vise à satisfaire les besoins de première nécessité. Nous pourrions nous réjouir de cette déclaration, car nous avons souvent dit, à cette tribune, que le droit à un logement décent est devenu une nécessité au même titre que le droit à l'instruction et à la santé.

Certes, nul ne s'avise aujourd'hui de nier ouvertement cette évidence, mais force est de constater que, dans son rapport, le Gouvernement s'efforce d'en combattre la conséquence logique, en appuyant sa théorie sur ce qu'il appelle la « demande solvable », ce qui revient à dire qu'une fraction importante de la population devrait continuer à vivre dans des logements anciens, en grande partie vétustes et sans confort. D'où ses vues bien particulières sur la nature et l'importance des besoins et, partant, des objectifs.

Ainsi, le rapport prévoit la construction, d'ici à 1975, de 560.000 « équivalents-logements », soit environ 500.000 à 510.000 logements terminés par an, dont 185.000 H. L. M.

Vous prétendez répondre, d'une part aux besoins nouveaux dus à l'évolution démographique, à la migration régionale et à l'immigration, d'autre part aux nécessités d'amélioration du parc immobilier, de « décohabitation », de destruction d'immeubles anciens et même de résidences secondaires.

En fixant ces objectifs — dont rien du reste ne garantit qu'ils seront atteints — le Gouvernement a choisi de rester bien en deçà des besoins. Il prend donc la responsabilité d'aggraver encore la crise du logement en France.

Pour déterminer les besoins réels, il faut partir de la situation actuelle du logement dans notre pays : un quart de notre population vit dans des logements insalubres ou surpeuplés ; 500.000 familles sont logées en hôtel ou en meublé. En 1980, 7 millions de logements, la moitié de ceux qui existent actuellement, auront plus de 70 ans.

Le rapport lui-même souligne que le parc immobilier français reste le plus vétuste et le plus inconfortable de tous les pays ayant un niveau comparable au nôtre. Plus d'un million de familles sont inscrites dans les offices d'H. L. M. et attendent un logement.

Le chiffre de 500.000 logements par an aurait donc dû être retenu depuis de nombreuses années. C'est ce que le groupe communiste n'a cessé de réclamer. Mais, avec le retard accumulé, c'est maintenant 600.000 logements qu'il faudrait construire chaque année.

La nécessité et la possibilité de construire 12 millions de logements en vingt ans sont reconnues par tous, aussi bien par la commission de l'habitation du commissariat au Plan et par le Conseil économique et social, que par les partis politiques de la gauche, les organisations syndicales, les associations et colloques divers.

Le Gouvernement lui-même écrit « qu'un programme de 600.000 logements serait compatible avec la nécessité d'une croissance équilibrée et permettrait un renouvellement rapide du parc ». Mais... cet effort devant peser sur les finances publiques dont l'équilibre se trouverait ainsi compromis, il a renoncé à cet objectif pourtant prioritaire. Autrement dit, il refuse de prévoir les 600.000 logements par an parce qu'une grande partie d'entre eux devraient être des logements sociaux.

Nous pensons, nous, que les économies pourraient être faites sur des dépenses moins utiles, notamment sur les dépenses pour la force de frappe atomique.

En 1962, un ancien ministre déclarait : « L'aide de l'Etat à la construction ne durera pas toujours, les capitaux privés devront prendre le relais. » C'est parce que vous en êtes restés à cette idée que des millions de familles ne sont pas logées ou le sont mal et que d'autres ne peuvent plus payer les charges et les loyers très lourds qui leur sont demandés.

Le problème du logement devient de plus en plus angoissant pour un grand nombre de salariés, de jeunes ménages, de personnes âgées, qui constatent un ralentissement grave dans la construction des seuls logements pouvant les intéresser, les logements sociaux, les H. L. M.

Le financement de 31.000 logements — 12.000 H. L. M. et 19.000 avec prêts spéciaux du Crédit foncier — a été mis en réserve à cause du Fonds d'action conjoncturelle. De nouveaux retards sont pris pour la notification du financement des programmes H. L. M.

Dans la ville où je suis élu, au Havre, alors que l'office d'H. L. M. avait un programme de 436 logements pour 1970 — fort modeste vous le constatez pour une ville de 200.000 habitants en pleine expansion — la situation est telle qu'au début de juin les crédits n'étaient accordés que pour 189 logements.

Sur le plan général, on constate que la mise en chantier d'H. L. M. locatives est en diminution de 33 p. 100 au premier trimestre 1970 par rapport au premier trimestre 1969.

Ainsi, d'une part, vous diminuez la construction des logements sociaux — les 180.000 logements prévus sont déjà très insuffisants et vous faites entrer dans la catégorie des logements économiques ceux qui sont financés par des primes et des prêts, alors que vous savez bien que leurs loyers sont trop lourds pour de nombreux demandeurs — et, d'autre part, vous continuez à augmenter les loyers. Il est significatif, à ce propos, que vous considérez la liberté des loyers comme une solution à la crise du logement. Cette liberté, ce sera donc celle des sociétés immobilières de relever les loyers, et celle des riches de se loger.

Pour nous, la question qui se pose est la suivante : Que doit-on construire et pour qui ? Et nous y répondons : « Des logements sociaux en plus grand nombre », car nous pensons que l'intérêt national exige que les richesses de la France bénéficient à ceux qui les produisent.

Construire des logements à des prix abordables est une nécessité.

Une étude faite récemment sur les dossiers de 2.355 candidats locataires de l'office d'H. L. M. du Havre a révélé que 50,66 p. 100 d'entre eux ont des ressources inférieures à 1.000 francs par mois. Une autre enquête faite auprès de 10.042 personnes a permis de constater que le pourcentage total de celles dont les ressources dépassent le plafond des ressources au-delà duquel elles sont passibles du surloyer que vous préconisez, monsieur le ministre, dépasse à peine 4 p. 100.

Il faut donc, à notre avis, orienter le VI<sup>e</sup> Plan vers la construction de 600.000 logements par an, dont 300.000 H. L. M. et 50.000 en accession à la propriété.

Il importe par conséquent de prendre toutes les mesures financières permettant l'application réelle d'une telle politique. Parmi ces mesures, nous citerons la création d'un fonds national d'H. L. M. dont le financement serait assuré par une dotation budgétaire annuelle minimale d'un milliard de francs et par des prêts annuels de la Caisse des dépôts de 3 milliards de francs, l'Etat prenant les intérêts à sa charge ; l'augmentation de 1 à 2 p. 100 du versement patronal quand l'entreprise comprend plus de

100 salariés, l'Etat y étant lui-même assujéti ; l'institution d'un impôt exceptionnel et progressif sur les grosses fortunes.

En outre, les prêts aux H. L. M. devraient couvrir la totalité du coût de la construction et seraient remboursables en soixante ans, sans intérêt ou avec un intérêt minime de 1 p. 100. Cette mesure réduirait les charges financières des offices, qui ont augmenté de 45 p. 100 par suite du relèvement à 2,60 p. 100 du taux d'intérêt et de la réduction du délai de remboursement, qui est passé de quarante-cinq à quarante ans. Cela permettrait de diminuer d'un tiers le prix des loyers.

Il faut, par ailleurs, supprimer la T. V. A. sur les logements sociaux, car, en faisant payer cette taxe, le Gouvernement ristourne au budget général une partie des crédits qu'il a accordés ; autrement dit, il reprend d'une main ce qu'il a accordé de l'autre.

Il faut aussi que des mesures sérieuses soient prises contre la spéculation foncière, en taxant les terrains à des prix raisonnables, en accordant aux élus locaux le droit de préemption sur les terrains à bâtir dans leurs communes et en donnant aux municipalités les moyens financiers d'exercer ce droit.

Il faut annuler les hausses décidées.

Il faut encore bloquer les loyers dans les immeubles anciens, en réservant le fonds national de l'habitat aux petits propriétaires habitant leurs immeubles, afin de sauvegarder le patrimoine existant.

Il faut, enfin, revenir à la parité loyer-salaire et mettre en œuvre une refonte de l'allocation-logement et de l'aide aux personnes âgées.

La réalisation d'une telle politique implique la participation réelle de ceux qui ont des intérêts directs à son succès.

Alors seulement, il sera possible de parler d'une véritable politique du logement social et, plus généralement, de l'habitat.

C'est cette politique que nous préconisons et qu'un gouvernement démocratique appliquerait, et c'est à son soutien que nous appelons les Françaises et les Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi n° 1184, portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan. (Rapport n° 1203 de M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 1231 de M. Lemaire, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1236 de M. Ribadeau Dumas, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

A vingt et une heures, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;  
Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures quarante.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
VINCENT DELBECCHI.*

(Le compte rendu intégral des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)